



**COMMISSION  
DU VIEUX  
PARIS**  
COMPTRE-RENDU  
DE SEANCE

**[ séance plénière du 06/06/2019 ]**

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 52 du 2 juillet 2019.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M<sup>me</sup> Valérie Alonzo, M. Henri Bresler, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Dumont, M<sup>me</sup> Moïra Guilmar, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Louis Missika, M<sup>me</sup> Monique Mosser, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

### EXCUSÉS

M<sup>me</sup> Mireille Grubert.

### ORDRE DU JOUR

#### COMMUNICATION

Présentation du projet retenu par la Ville pour la mise en concession du Château de Bagatelle

#### SIGNALEMENT

70, rue Georges-Lardennois (19<sup>e</sup> arr.).....4

#### PERMIS

1, rue des Petites-Écuries et 71, rue du Faubourg Saint-Denis (10<sup>e</sup> arr.) .....7

66, rue Saint-André-des-Arts et 14, rue André-Mazet (06<sup>e</sup> arr.).....10

25-27, rue de Constantinople et 78, rue du Rocher (08<sup>e</sup> arr.) .....12

51-53, avenue de la porte d'Ivry (13<sup>e</sup> arr.) .....16

14, rue Perrée, 2-4, rue Paul-Dubois et 1-3, rue Gabriel-Vicaire (03<sup>e</sup> arr.) .....20

103, rue Ordener (18<sup>e</sup> arr.) .....28

10, rue de Calais (09<sup>e</sup> arr.).....31

#### FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

11-13, rue Hector-Malot (12<sup>e</sup> arr.) .....34

81, rue Taitbout et 40, rue Saint-Lazare (09<sup>e</sup> arr.) .....37

#### SUIVIS DE VŒUX

128, rue du Faubourg-Saint-Honoré (08<sup>e</sup> arr.).....39

29, rue de Buci (06<sup>e</sup> arr.) .....42

110-110B, rue de Vaugirard et 93, rue du Cherche-Midi (06<sup>e</sup> arr.) .....45

63, rue Monsieur-le-Prince (06<sup>e</sup> arr.).....49

17, rue Lecourbe et 2-4B, rue de Staël (15<sup>e</sup> arr.).....52

#### PROPOSITION DE LEVÉE DE VŒU

70-80, avenue Denfert-Rochereau (14<sup>e</sup> arr.).....55

## [ 70, rue Georges-Lardennois (19<sup>e</sup> arr.) ]

### SIGNALEMENT

#### Mise en vente d'une maison du mouvement moderne

##### PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Maison en béton armé sur pilotis réalisé par l'architecte Raymond Fischer dans les années 1930. Édifice remarquable représentatif du Mouvement moderne. »

##### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 8 janvier 2002 : « Vœu que la maison, construite en 1938 par Weiss, alors dessinateur dans l'agence de Le Corbusier, soit protégée au titre des Monuments historiques. Cette maison constitue un témoignage précieux à Paris de l'application des théories du célèbre architecte, particulièrement pour cette époque. »

##### PRÉSENTATION

Cette maison a été édifée en 1934, selon les principes du mouvement moderne, sur un terrain étroit (30m x 6m) en forte pente, au flanc de la butte Bergeyre à proximité des Buttes-Chaumont.

L'architecte autrichien Jean Welz, après avoir collaboré épisodiquement avec Le Corbusier, Mallet-Stevens et Adolf Loos, travaille de 1927 à 1935 aux côtés de Raymond Fischer, autre représentant de la radicalité moderniste, avec qui il construit notamment un immeuble-manifeste au 166, rue de Charonne. Au 70, rue Georges-Lardennois, il tire un parti audacieux à la fois de la pente abrupte et des possibilités constructives du béton armé en suspendant, au-dessus du vide ménagé entre des pilotis très

élancés, le volume principal de la maison, un simple parallélépipède allongé. Cette situation du volume quasi suspendu est mise en scène de façon spectaculaire par l'inclinaison du terrain en contrebas qui permet des vues panoramiques sur tout Paris.

La famille propriétaire, toujours indivisaire aujourd'hui, n'ayant pas réussi à s'entendre sur le devenir de la maison, celle-ci, à l'abandon depuis de longues années et privée d'entretien, est en très mauvais état structurel du fait notamment de l'instabilité du sol de la butte. Après plusieurs injonctions de travaux, la préfecture de police a constaté le péril et récemment enjoint de démolir. Sur sa proposition, la ville de Paris a pris un arrêté d'interdiction d'habiter ainsi qu'une injonction de travaux d'étalement d'urgence.

La maison, dont la réparation - dans les faits vraisemblablement une reconstruction partielle - nécessiterait d'importants travaux, sera adjugée au cours d'une vente publique le 13 juin. Elle risque la démolition totale.

##### DISCUSSION

Un membre rappelle l'importance de ce bâtiment relevant du courant moderne, qui est protégé au P.L.U. Il regrette que, malgré son extrême fragilité consécutive à un défaut d'entretien, la maison n'ait pas été inscrite comme Monument historique. Un autre demande que la Commission appuie une demande en ce sens et lui demande d'être très attentive au devenir de l'ouvrage, celui-ci étant frappé d'un arrêté municipal d'interdiction à l'accès et à l'occupation. La Commission se prononce par avance contre toute demande éventuelle de démolition et plaide en faveur de la réalisation rapide de travaux de première urgence.

##### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance de la mise en vente très prochaine de la maison Zilvelli et de la menace



Extrait du P.L.U.



Vue du volume sur pilotis en 1933 (source Internet).



Vue du bâtiment (au premier plan) dans la perspective de la rue en 2014.



Vue de la façade sur le parc en 2014.



Vue de la façade sur rue en 2014.



Vue de la façade sur le parc en 1933 (source Internet).

de démolition qui pèse sur cette construction de 1934 frappée récemment d'un arrêté municipal d'interdiction à l'accès et à l'occupation en raison des désordres structurels importants constatés.

Après avoir souligné la qualité architecturale remarquable de cette œuvre issue du mouvement moderne, construite par l'architecte Jean Welz dans la lignée de la production contemporaine de Le Corbusier, la Commission demande à la Direction régionale des affaires culturelles et à la Ville de Paris de prendre d'urgence toutes les mesures propres à garantir sa préservation, en favorisant en particulier la réalisation des premiers travaux d'urgence nécessaires à sa confortation.

La Commission souhaite également que soit engagée sans délai une procédure visant sa protection monument historique et déclare qu'elle s'opposera catégoriquement à toute demande de démolition de la maison Zilvelli dont elle rappelle qu'elle est protégée au titre du P.L.U.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Éric Lapierre, *Guide d'architecture Paris 1900-2008*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2008.

- Louis Avril, *Le Moniteur architecture AMC*, n° 38, février 1993.

## [ 1, rue des Petites-Écuries et 71, rue du Faubourg Saint-Denis (10<sup>e</sup> arr.) ]

### Surélévation d'un bâtiment sur cour au revers d'un immeuble P.V.P.

Pétitionnaire : M. MATTEI Pierre

3 ÉCURIES

PC 075 110 19 V0020

Dossier déposé le 23/05/2019

Fin du délai d'instruction le 23/09/2019

« Surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur, d'une construction existante à R+3 sur -1 niveaux de sous-sols.  
SHON créée: 41 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Maison d'angle d'origine du XVII<sup>e</sup> siècle. Élévation de deux étages carrés sur rez-de-chaussée. Lucarnes. »

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 septembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation de deux bâtiments sur cour au revers d'un immeuble protégé au P.L.U. La Commission ne s'oppose pas au principe d'une surélévation mais souligne qu'une densification excessive dans la courte a pour conséquence d'y raréfier l'entrée de la lumière naturelle et d'en diminuer l'aération. Elle se déclare par ailleurs peu favorable au percement de nouvelles fenêtres en façade sur la rue des Petites-Écuries. »



Vue lointaine du bâtiment depuis le bas de la pente, en 2014.



Vue du volume sur pilotis en 2014.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues.



Vue de l'intérieur du volume sur pilotis en 2014.



Ci-dessus : vue actuelle des bâtiments sur cour. Celui de droite (toiture) serait surélevé.  
Ci-contre : plan des hauteurs de la parcelle (© Wo-To architecture).

## PRÉSENTATION

Haute sur la rue du Faubourg Saint-Denis de deux étages carrés surmontés d'un comble mansardé, cette maison d'angle, dont la première construction date du XVII<sup>e</sup> siècle, présente un niveau supplémentaire sur la rue des Petites-Écuries et intègre encore aujourd'hui quelques éléments anciens (escalier en bois à double noyau dans la partie donnant sur la rue des Petites-Écuries et caves voûtées en sous-sol, d'aspect XVII<sup>e</sup>). Des constructions plus basses, présentes au début du XIX<sup>e</sup> siècle mais construites probablement plus tôt, occupent une grande partie de la cour (maison d'un étage à toiture zinc à pans coupés, présentant une charpente sans doute d'origine, adossée au mur d'héberge N-E et aile construite en retour, élevée de deux étages, protégée par une toiture à simple pente, couverte en tuiles).

Un premier projet de surélévation, présenté en faisabilité, concernait les constructions sur cour dont les toitures et leurs charpentes étaient démolies. Deux niveaux étaient

ajoutés à la maison du fond et un au bâtiment en aile, des retraits successifs permettant de dégager des terrasses. Le vœu émis par la CVP ne s'opposait pas au principe d'une surélévation mais soulignait qu'une densification excessive dans la courte aurait pour conséquence d'y raréfier l'entrée de la lumière naturelle et d'en diminuer l'aération. Le projet actuel limite la surélévation au seul bâtiment construit en fond de cour auquel serait ajouté deux niveaux. Ceux-ci seraient percés, chacun, d'une baie, celle du dessus étant établie en retrait à l'arrière d'une terrasse. Le volume du bâtiment en aile ne serait pas modifié. Trois fenêtres de toit seraient ajoutées à l'existant et un plancher construit dans le comble pour installer une mezzanine. Quelques interventions sont également prévues en façade, au rez-de-chaussée sur rue, afin d'uniformiser la présentation des devantures.

## DISCUSSION

Les membres jugent que le permis déposé est conforme

aux recommandations qu'elle avait formulées lors du passage de l'adresse en faisabilité.

## RÉSOLUTION

Aucune résolution.

## SOURCES

- GRAHAL, *Immeuble 1 rue des Petites-Écuries / 71 rue du Faubourg Saint-Denis (Paris, 10<sup>e</sup> arr.)*. Assistance patrimoniale, décembre 2018.



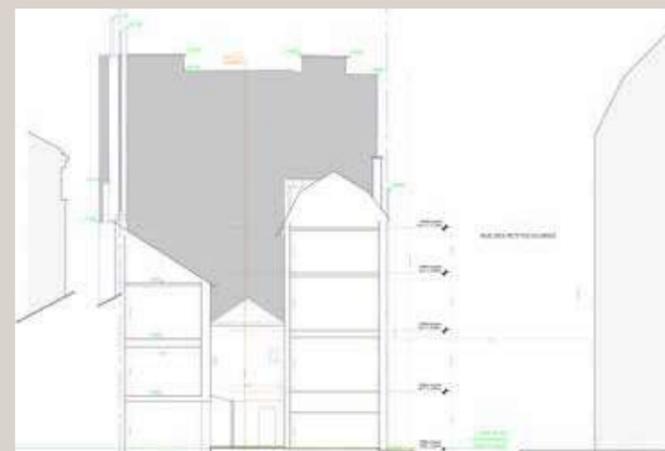
Vue actuelle de la façade sur la rue du Faubourg Saint-Denis.



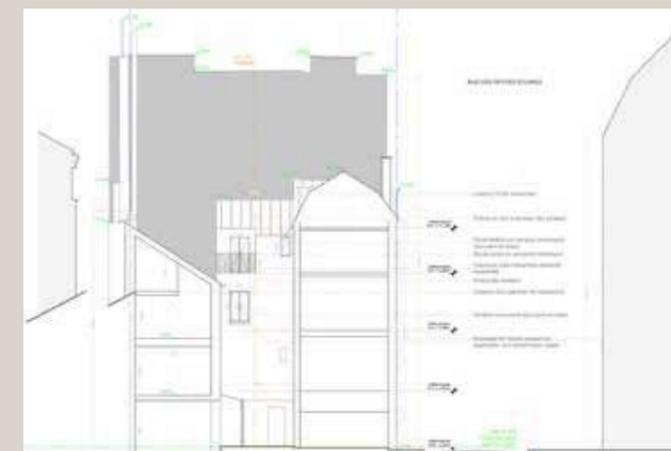
Vue partielle de la façade sur la rue des Petites-Écuries et de son rez-de-chaussée.



Vue actuelle de la façade sur la rue des Petites-Écuries.



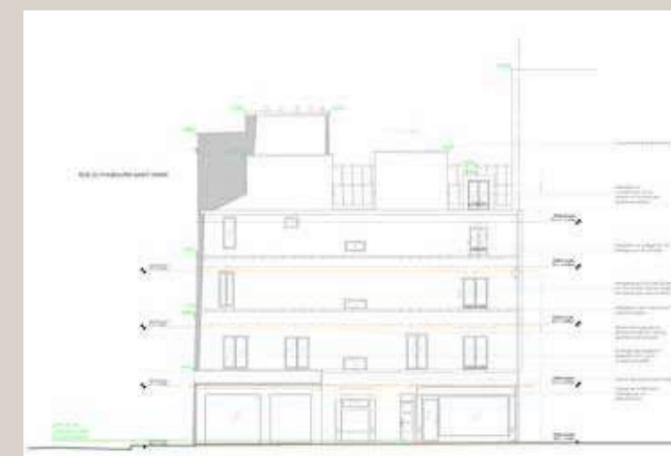
Coupe longitudinale, état existant (© Wo-To architecture).



Coupe longitudinale, état projeté (© Wo-To architecture).



Élévation de la façade sur la rue des Petites-Écuries, état existant (© Wo-To architecture).



Élévation de la façade sur la rue des Petites-Écuries, état projeté (© Wo-To architecture).

## 66, rue Saint-André-des-Arts et 14, rue André-Mazet (06<sup>e</sup> arr.)

### Rénovation et agrandissement d'une maison ancienne occupée en hôtel

Pétitionnaire : Mme MONCELLI Corine  
SAS HÔTEL SAINT ANDRÉ DES ARTS  
PC 075 106 18 V 0034

Dossier déposé le 05/12/2018, complété le 23/01/2019

Fin du délai d'instruction le 23/06/2019

« Rénovation et agrandissement d'un hôtel avec création d'un ascenseur, ravalement des façades sur rue et cour et redistribution des volumes intérieurs. »

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Maison d'origine du XVII<sup>e</sup> siècle. Soubassement en pierre de taille. Rez-de-chaussée et entresol commercial. »

#### PRÉSENTATION

L'ensemble situé à l'angle de la rue Saint-André-des-Arts présente six travées sur cette rue et quatre sur la rue André-Mazet. L'immeuble est réputé conserver une base datant du XVII<sup>e</sup> siècle, ce que semble confirmer la maçonnerie de grand appareil apparente de son rez-de-chaussée longtemps à usage de boutiques avec dépendances. Cette maçonnerie de pierre de taille, présente également sur cour, est complétée par une structure à pans de bois pour les murs intérieurs et les étages. En façades, ces étages sont marqués par de simples cordons. Ils sont desservis par un escalier plus récent, apparemment construit en remplacement au XIX<sup>e</sup> siècle.

L'essentiel de la structure subsiste en dépit d'ajouts,

notamment dans les parties hautes. Les planchers anciens ont été largement conservés. L'ensemble pourrait être le résultat de la réunion, à une date indéterminée, de deux maisons partageant la cour, à présent équipée de passerelles de liaison et de diverses petites extensions. L'hôtel (une étoile) vise un meilleur classement. Il est prévu pour cela de moderniser le confort des chambres et des circulations et, en particulier, d'installer une climatisation, dissimulée sous le toit, ainsi qu'un ascenseur dont le volume - cage et paliers d'étages - hors œuvre, serait gagné sur la cour réduite d'autant. Ce volume serait revêtu de plaques à effet miroir.

Les trémies percées aux étages bas pour le passage de l'ascenseur s'accompagneraient de démolitions de planchers anciens. À partir du deuxième étage, le choix de placer hors œuvre l'ascenseur ménage les planchers au détriment de l'espace de la cour.

#### DISCUSSION

Au vu des éléments qui leur sont présentés, les membres estiment que les modifications apportées à l'existant n'altèrent pas fondamentalement les qualités architecturales du bâtiment (conservation des planchers et insertion de l'ascenseur dans la cour).

#### RÉSOLUTION

Aucune résolution.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues.



Extrait du Cadastre de Paris par îlot (1810-1836) (Archives de Paris).



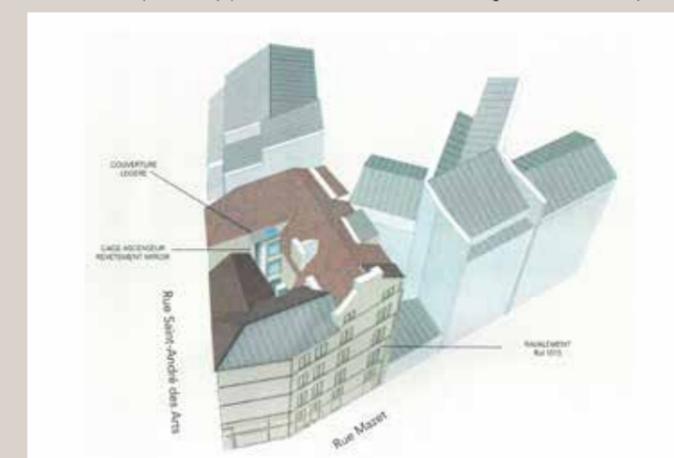
Plan des R+2 et R+3, état existant présentant les démolitions envisagées (© Aurore Vachette-de Lesquen, architecte).



Plan des R+2 et R+3, état projeté (© Aurore Vachette-de Lesquen, architecte).



Vue actuelle de la façade sur cour (à gauche) et vue d'insertion de l'ascenseur (à droite) (© Aurore Vachette-de Lesquen, architecte).



Vue axonométrique du projet (© Aurore Vachette-de Lesquen, architecte).

## [ 25-27, rue de Constantinople et 78, rue du Rocher (08<sup>e</sup> arr.) ]

### Démolition d'un garage des années Vingt

Pétitionnaire : Mme DE BREM Valérie

SA ELOGIE SIEMP

PC 075 108 18 V 0061

Dossier déposé le 16/11/2018

Fin du délai d'instruction le 05/07/2019

« Construction d'un bâtiment à R+8 comprenant 52 logements sociaux, un groupe scolaire et une cuisine centrale.

SHON créée : 6495 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune protection

#### PRÉSENTATION

Un garage alors à rez-de-chaussée, ouvrant au n° 25 rue

de Constantinople, est réalisé en 1923 par la Compagnie parisienne des garages d'automobiles selon les plans des ingénieurs-constructeurs Chipot et Renard. Il remplace un entrepôt situé au milieu de la parcelle traversante qui rejoignait de l'autre côté le 78, rue du Rocher. Le bâtiment donnant sur la rue de Constantinople - un hôtel R+2 datant des années 1870 - est également modifié (transformation de la porte d'entrée ; démolition/reconstruction des deux étages de la construction).

En 1926, deux nouveaux étages sont ajoutés à l'ancien hôtel. Le projet de l'ingénieur-constructeur Alexandre Dumez prévoyait aussi la réfection de la façade. L'escalier en bois desservant les étages est également prolongé. L'immeuble donnant sur la rue du Rocher est à son tour

surélevé d'un étage et les baies en façade modifiées. Ces différentes surélévations sont réalisées pour permettre l'installation de bureaux et celle d'un magasin.

Au cours de la campagne de travaux, le toit du garage est relevé. Pour répondre à l'augmentation rapide de la demande, l'administrateur-délégué de la Compagnie programme la construction de trois niveaux de planchers supplémentaires à insérer dans la hauteur. Afin, dans un second temps, de pouvoir en ajouter un quatrième, il charge Alexandre Dumez d'imaginer la méthode qui permettrait de surélever le comble, sans fermer le garage et sans démonter la toiture.

Le procédé utilisé force l'admiration. Grâce à un système ingénieux d'une grande précision, la structure métallique de la toiture est hissée à l'aide de vérins hydrauliques et les poteaux de ciment portant les poutres sont exhaussés simultanément. Cinquante centimètres de hauteur de comble sont relevés chaque jour et l'opération dure 10 jours. Le niveau de sécurité et de précision est tel que

même le vitrage du lanterneau sera conservé intact. Le garage, doté d'une structure en béton armé et desservi par des rampes, conserve aujourd'hui au R+4 l'immense charpente métallique et la verrière, témoins précieux des garages parisiens de l'entre-deux guerres.

En 1963, la devanture du garage donnant sur la rue de Constantinople reçoit, au rez-de-chaussée, à la demande de Citroën, un habillage métallique (son extension au premier étage a été refusée). Toutes les modénatures des baies et les reliefs qui décoraient les premiers étages ont aujourd'hui disparu. La façade est simplement percée de larges baies vitrées sur 4 travées. Seuls subsistent les bandeaux et corniches.

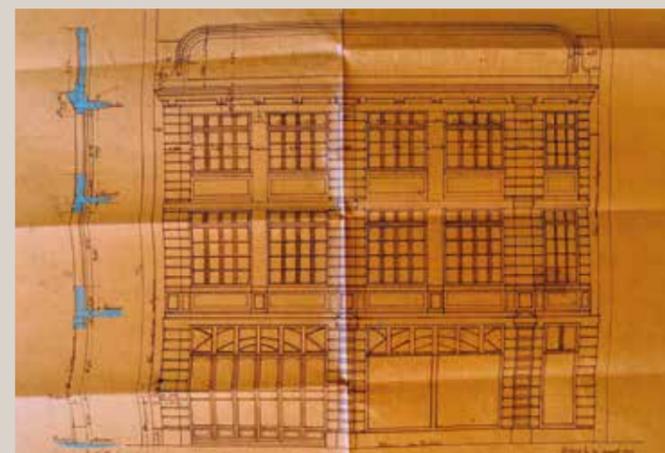
Au n° 27, rue de Constantinople, le bâtiment des années 1870 a été agrandi au rez-de-chaussée en fond de parcelle et transformé en immeuble de bureaux en 1922. L'ensemble a été remplacé en 1960 par un bâtiment R+5 à usage de bureaux pour la Caisse primaire centrale de sécurité sociale de la région parisienne. Construit par



Extrait du PLU. Parcelle soumise à un périmètre localisant un équipement d'enseignement (P8-3), ainsi qu'à un périmètre de localisation (LS 100-100) pour la réalisation 100% des logements en logements locatifs sociaux.



Vue aérienne du site (© DATA architectes).



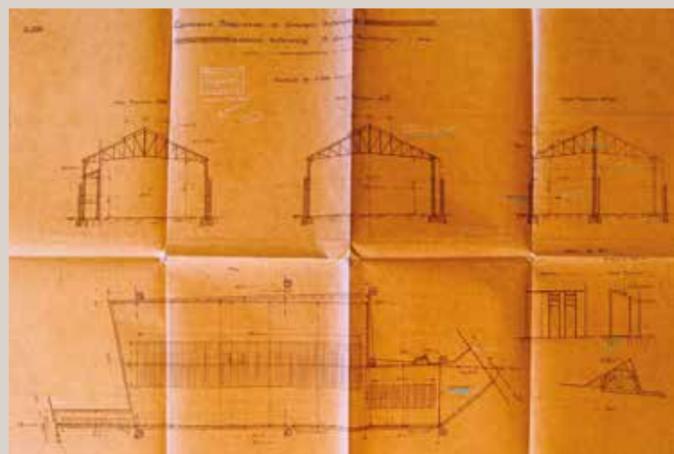
Élévation de la façade du n° 25, rue de Constantinople, 1923 (Archives de Paris).



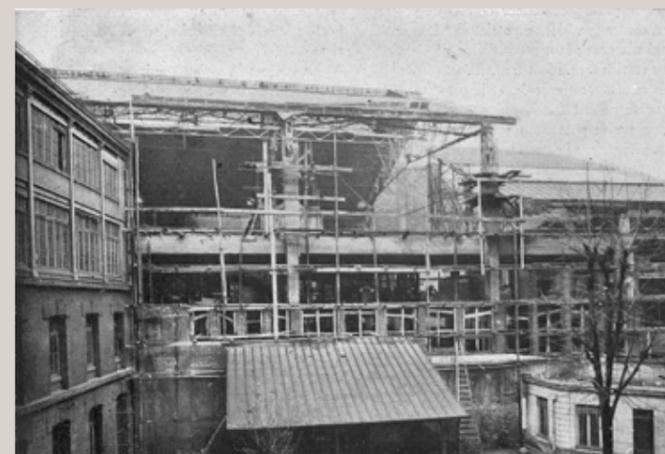
Vue du relèvement de la toiture du garage en 1926 (publiée dans *L'Architecture*, n°3, 1926).



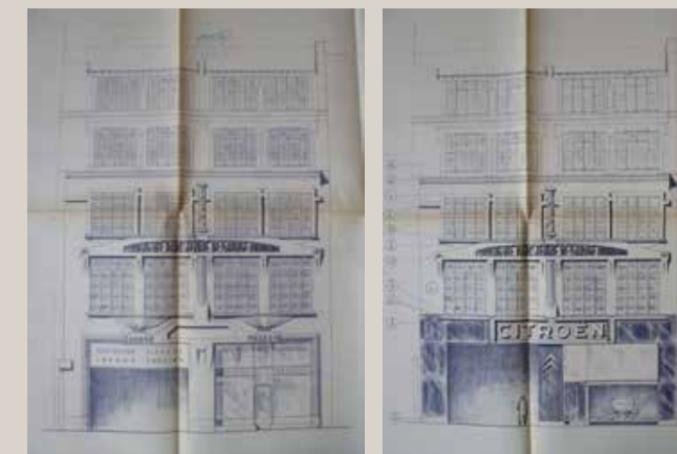
Vue actuelle des façades des n° 25 et 27 sur la rue de Constantinople.



Coupes et plan du garage, 1923 (Archives de Paris).



Vue des travaux de relèvement de la toiture en 1926 (publiée dans *L'Architecture*, n°3, 1926).



Élévation de la façade du n°25, rue de Constantinople, états existant et projeté en 1963 (Archives de Paris).

l'architecte Louis Salles, il est aujourd'hui affecté à des logements d'urgence. L'immeuble sur la rue de Constantinople est aujourd'hui occupé provisoirement par une association.

Le projet prévoit la démolition totale du bâti existant (11.300 m<sup>2</sup>) sur les deux parcelles accolées afin de réaliser deux immeubles R+8 donnant sur les rues Constantinople et du Rocher et destinés à installer 52 logements sociaux, ainsi qu'un groupe scolaire et une cuisine de production au RDC et R+1. Cette école polyvalente (8 classes, dont 3 maternelles et 5 élémentaires) serait organisée autour d'une grande cour occupant le cœur de parcelle.

Les deux bâtiments affectés à des logements reposeraient sur un socle de deux niveaux, accueillant un programme d'intérêt collectif; le rez-de-chaussée donnant sur la rue de Constantinople abriterait, outre le hall des logements, les accès à l'école, à la cuisine et aux cours de récréation.

### DISCUSSION

Un membre souligne l'impact qu'aura ce projet de grande ampleur sur le paysage urbain, du fait de la hauteur des immeubles et demande que la construction neuve sur la rue de Constantinople ne monte pas plus haut que les bâtiments voisins. Un autre regrette la disparition de la façade sur la rue du Rocher, dont la qualité des premiers niveaux est soulignée. Il demande à ce que la nouvelle élévation soit présentée à la Commission pour pouvoir juger le projet sur ce point.

### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance du projet de démolition d'un garage des années 1920.

La Commission accepte le projet mais demande que la hauteur du nouveau bâtiment ouvrant sur la rue de Constantinople ne dépasse pas celle des immeubles

mitoyens de part et d'autre. Elle souhaite également que soit conservé, à l'arrière, jusqu'au R+2, l'immeuble ouvrant sur la rue du Rocher.

### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO<sup>11</sup> 777 ; VO<sup>12</sup> 499 ; 1069W 103.
- *L'Architecture*, n° 3, 1926, pp 44-48.



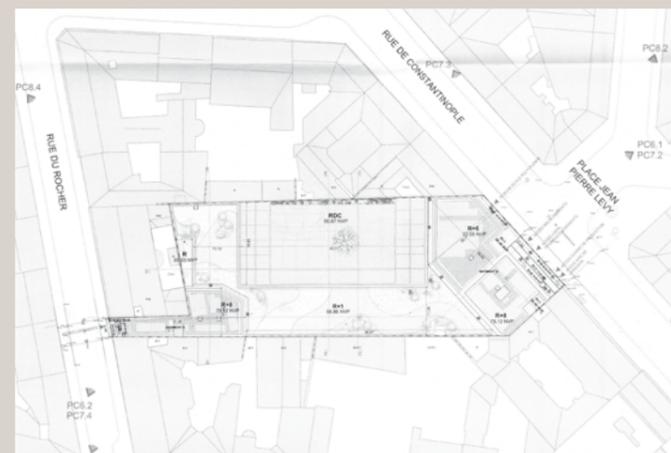
Vue actuelle de la façade sur la rue du Rocher.



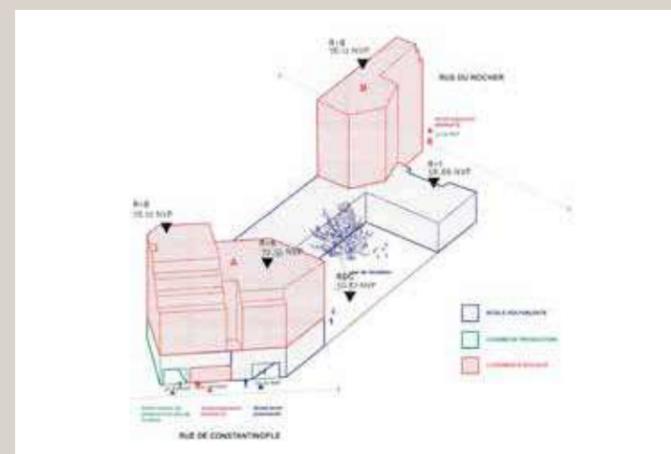
Vue actuelle du garage.



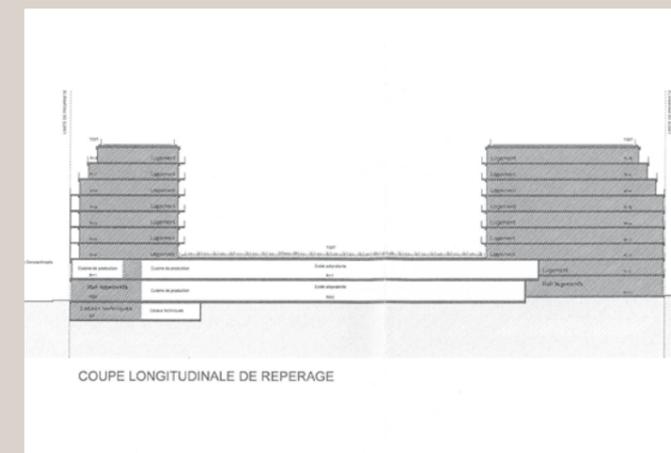
Vue actuelle du R+4 et de la toiture métallique du garage.



Plan-masse du projet (© DATA architectes).



Vue axonométrique du projet (© DATA architectes).



Coupe longitudinale, état projeté (© DATA architectes).



Vue d'insertion du projet, rue de Constantinople (© DATA architectes).

## [51-53, avenue de la porte d'Ivry (13<sup>e</sup> arr.)]

### Extension d'un groupe scolaire des années Trente

Pétitionnaire : Mme TORCHIN Floriane

VILLE DE PARIS - DCPA

PC 075 113 19 V 0009

Dossier déposé le 05/02/2019

Fin du délai d'instruction le 05/07/2019

« Extension bioclimatique en R+1 du groupe scolaire Ivry Levassor.

SHON créée : 228 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Groupe Scolaire édifié pour la Ville de Paris caractéristique de l'architecture des années trente par ses jeux de volumes son fonctionnalisme et sa monumentalité. Bâtiments disposés en

trapèze autour de quatre voies. Les classes sont éclairées par de larges baies disposées en bandeau sur l'avenue de la porte d'Ivry et la rue Émile Levassor. L'escalier est presque entièrement vitré lui assurant un éclairage maximal et donnant à voir la disposition intérieure depuis l'extérieur. Les façades sont très sobrement traitées et ne dissimulent en rien la structure en béton. Les deux entrées principales sont protégées par de grands auvents au-dessus desquels sont sculptés des bas-reliefs. »

#### PRÉSENTATION

Le groupe scolaire formé de deux écoles élémentaires et d'une école maternelle est édifié entre 1931 et 1933, sur l'emprise des anciennes fortifications de Thiers. L'opération a été confiée à l'architecte Edouard Crevel (1880-

1969), alors architecte en chef adjoint des services d'architecture de la ville de Paris, et qui deviendra architecte en chef de la Ville de Paris et du département de la Seine en 1938. L'ensemble construit fait l'objet d'une publication, qui signale que le groupe a été cosigné par Paul De-caux (1881-1968), collaborateur de Crevel entre 1921 et 1938. Architecte en chef du département du Pas-de-Calais à compter de 1909, celui-ci y a réalisé de nombreuses constructions publiques, pour certaines en partenariat avec Crevel. La réalisation du groupe scolaire de la Porte d'Ivry a certainement été déléguée à André Lebouc, architecte dont le nom revient à de nombreuses reprises dans les archives, sans qu'il ait été possible de l'identifier. Le projet, mené tambour-battant, a sensiblement évolué, en plan et en élévation, de la phase études à la livraison de l'équipement et même au-delà. La modification de l'angle de l'îlot créé le long du boulevard Masséna a entraîné, au tout début de la mise en œuvre du groupe, une modification importante du plan général. Le principe

d'un grand V, au centre duquel les architectes ont installé les cours, a lui été conservé. La brique, initialement choisie en remplissage de la structure en béton armé, a été remplacée par du béton gravillonné et laqué dans les derniers temps de la mise en œuvre. Ce changement de matériau distingue cette adresse des autres édifices publics élevés au cours de la période sur l'emprise des fortifications. L'usage de la brique, qui a alors la préférence des architectes, domine la construction des habitations à bon marché (HBM). Les pergolas en béton coiffant les bâtiments scolaires trouvent, elles, un écho dans le couronnement des immeubles à loyers modérés (ILM) construits par Louis Madeline, entre 1931 et 1935, autour de la place Édouard-Renard, à la porte Dorée. Sur rue, la marquise en béton ajourée de verres colorés est un des éléments qui donne de l'élégance au groupe, au même titre que les inscriptions, les huisseries métalliques des portes d'entrée ou encore, les bas-reliefs en béton, aujourd'hui en mauvais état, qui se multiplient alors sur



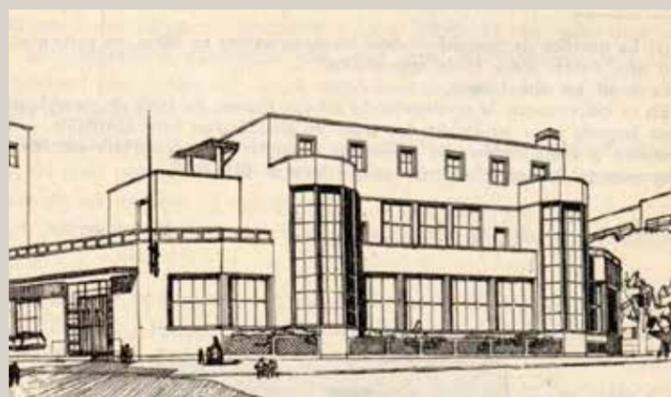
Extrait du P.L.U.



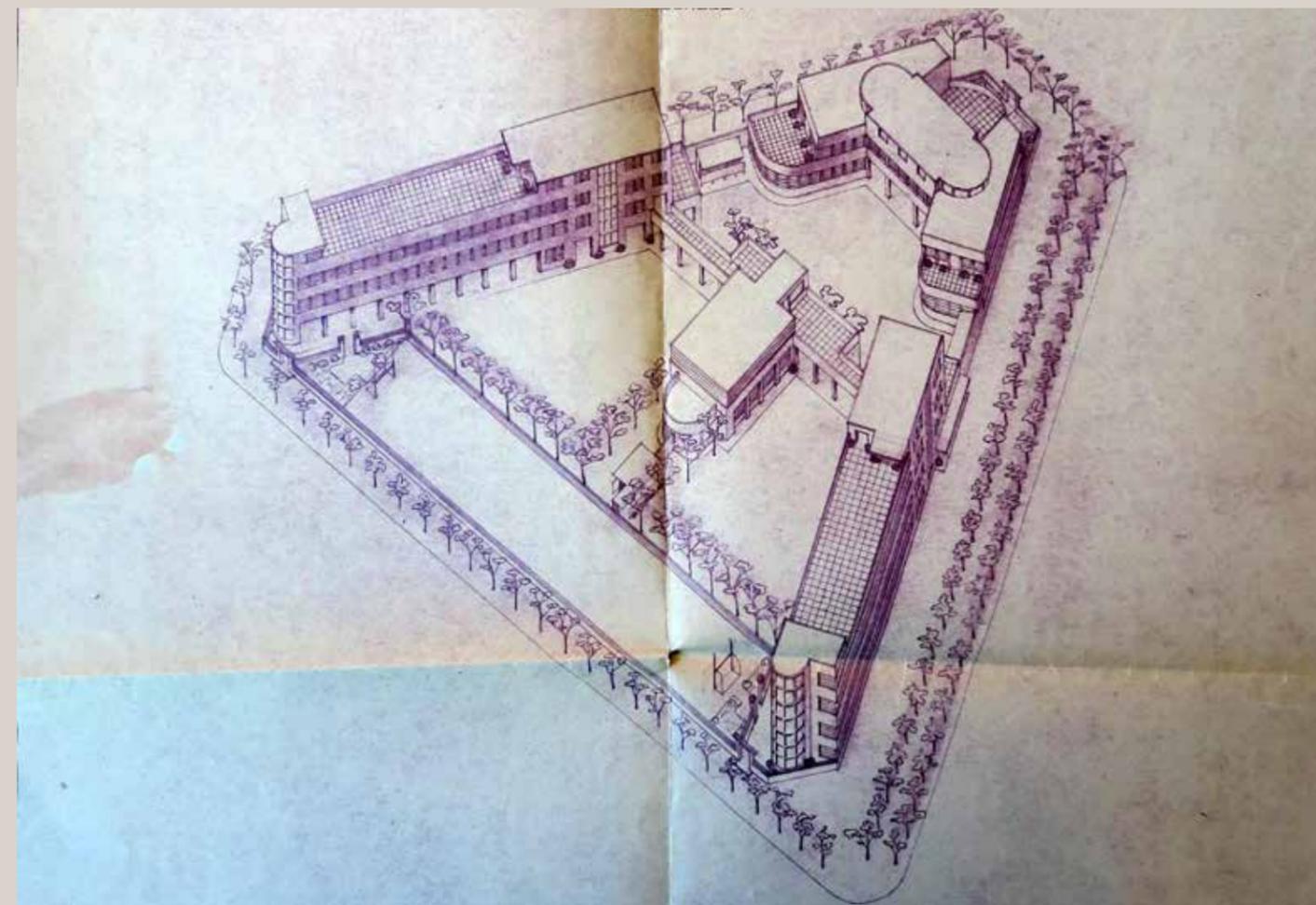
Vue actuelle du pan coupé depuis le boulevard Masséna.



Vue actuelle depuis l'avenue de la Porte d'Ivry.



Dessin du pan coupé (publié dans *L'Hygiène par l'exemple*, juillet 1932).



Vue à vol d'oiseau du projet de construction du groupe scolaire, 1930 (Archives de Paris).

les établissements publics.

Modernité et recherche du confort ont été poussées à leur maximum. Le plan en V a permis d'installer l'école maternelle en pointe d'îlot, côté boulevard, les deux autres écoles étant réparties dans les deux ailes encadrant les cours. Les services communs ont été, quant à eux, regroupés dans un petit bâtiment central ouvrant sur les trois établissements. L'entrée de la lumière a été une des principales préoccupations des architectes : les façades sont largement percées de baies en bandeau, permettant d'éclairer les couloirs de circulation ; les murs des classes ont été, pour la même raison, généreusement ajourés. Ce type de dispositif, présent dans les écoles post-Jules Ferry, a été ici amélioré grâce à un plan-masse épuré comprenant deux ailes octogonales parfaitement orientées.

Dès l'achèvement de leur construction, les établissements sont saturés. Deux baraquements provisoires ont été édifiés, dès 1936, à l'emplacement d'un vaste ter-

rain de jeux fermant le triangle du côté de l'actuelle rue Dieudonné-Coste pour accueillir, chacun, trois nouvelles classes. Ils ont été depuis (à une date indéterminée, faute d'archives) remplacés par des bâtiments revêtus d'un bardage métallique rouge. N'ont pu être datés avec précision non plus, deux bâtiments annexes édifiés dans une nouvelle cour - celle située au centre du groupe, ajoutée par la suite et aujourd'hui inutilisée. C'est sur l'emprise d'un de ces bâtiments qu'est demandée aujourd'hui la construction d'une nouvelle annexe comportant un étage. La demande initiale, émanant de la directrice de l'établissement dans le cadre du budget participatif, était de créer de nouvelles classes. Une seule serait finalement ouverte, occupant l'étage, le rez-de-chaussée accueillant deux bibliothèques. La toiture-terrasse d'une partie du volume à simple rez-de-chaussée serait utilisée en potager pédagogique. Le bâtiment se veut « bioclimatique », et serait construit avec des matériaux durables issus de la filière sèche (ossature et bardage en bois, parement en

briques de terre cuite à l'intérieur). Il serait par ailleurs équipé de panneaux photovoltaïques.

L'instruction du permis a permis de constater sur le site la présence de nombreux désordres. Les plaques de béton gravillonné des façades se détachent et ont été mises sous filet, ainsi que les bas-reliefs ; des infiltrations récurrentes rongent les façades intérieures. Un projet de ravalement global est en cours d'élaboration.

#### DISCUSSION

Un membre met en avant la qualité et la cohérence de l'ensemble construit dans les années 1930, tant en ce qui concerne le plan-masse d'origine que le choix des matériaux. Il souligne que le projet présenté semble en rupture d'harmonie avec les bâtiments existants. Un autre souligne lui aussi le caractère remarquable de ce groupe scolaire et insiste sur le fait qu'il a peu évolué depuis l'origine et moins souffert que certains autres établissements de ce type. Il pointe également la nécessité de restaurer les bas-reliefs qui ornent les

entrées principales et l'ensemble des décors d'origine. Plusieurs membres souhaiteraient connaître, avant de se prononcer, l'évolution du site dans son rapport à l'espace public extérieur, du côté de la rue Dieudonné-Coste, là où la construction neuve doit prendre place. Le Président propose de reporter la décision de la Commission à la prochaine séance, après une présentation plus précise du projet sur ce point.

#### RÉSOLUTION

Aucune résolution.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : Pérotin/40124/64/1 ; VM74 56.
- *L'Hygiène par l'exemple*, Ligue d'hygiène scolaire, juillet 1932.
- Evelyne Cascaïl, « Les écoles de la ceinture de Paris », in Anne-Marie Châtelet dir., *Paris à l'école « qui a eu cette idée folle... »*, Paris, cat. d'expo., Picard / Pavillon de l'Arсенal, 1993, p. 172-174.



Vue actuelle de l'entrée d'une des écoles, rue Émile-Levasseur.



Vue actuelle depuis la rue Dieudonné-Coste.



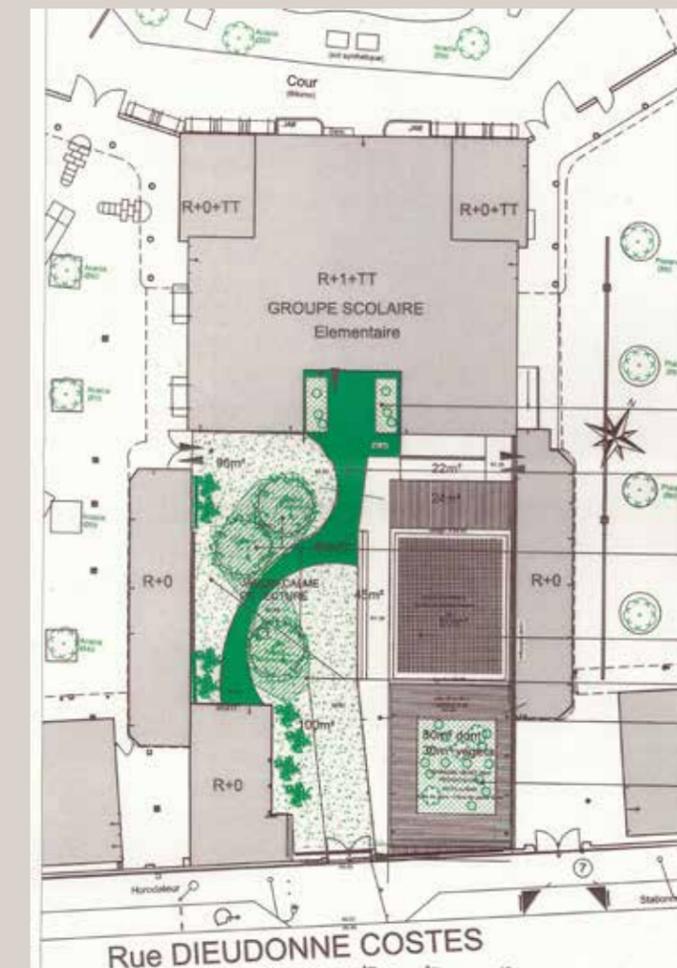
Vue du traitement de l'angle des rues Dieudonné-Coste et Émile-Levasseur.



Plan-masse, état existant présentant l'emprise du projet (© DCPA/Ville de Paris).



Vue d'insertion du projet (© DCPA/Ville de Paris).



Plan des toitures, état projeté (© DCPA/Ville de Paris).

## [14, rue Perrée, 2-4, rue Paul-Dubois et 1-3, rue Gabriel-Vicaire (03<sup>e</sup> arr.)]

### Restructuration lourde d'un ancien immeuble du ministère des Finances

Pétitionnaire : Mme LEROY Calypso

SAS EFILO

PC 075 103 19 P0008

Dossier déposé le 11/04/2019

Fin du délai d'instruction le 11/09/2019

« Restructuration d'un bâtiment R+5 sur trois niveaux de sous-sol à usage d'habitation au rez-de-chaussée et R+5 et de bureau du rez-de-chaussée au R+5 avec changement de destination de bureau et d'habitation en locaux de commissariat, modification des liaisons verticales, des façades sur rue, extension du R+3 au R+4 sur cour, réfection de la verrière, suppression du R-3 au R-1 des salles d'archives en vue de l'installation de places de parking et de vestiaires.

SHON démolie : 4236 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 1778 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 1545 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Immeuble de bureaux administratifs construit à partir de 1912 et achevé après-guerre par l'architecte du ministère des Finances Blanc pour abriter les services de «La Garantie», établissement dépendant de la direction générale des Impôts et chargé du contrôle officiel du métal précieux. L'imposante façade de brique et pierre est ornée d'une frise de mosaïque dans laquelle sont gravés les noms des villes des différents bureaux de garantie en France. Dans des médaillons de pierre, des poinçons de titre

et de garantie sont reproduits. Surmontant le porche d'entrée, un tympan, enrichi de bas-reliefs et souligné par plusieurs voussures, se détache de la façade de brique par la blancheur de sa pierre. A l'intérieur, la cour a reçu un décor de motifs en grisaille à l'imitation de figures d'orfèvrerie. Les noms de célèbres orfèvres français comme Pierre Germain ou Meissonnier y sont inscrits. »

#### PRÉSENTATION

L'immeuble a été construit en 1925 par l'architecte du ministère des Finances, Louis Blanc, pour abriter les services de « La Garantie » (établissement chargé du contrôle officiel du métal précieux), les archives de la Cour des Comptes et le Laboratoire central. Le bâtiment présente aujourd'hui un bon niveau d'authenticité, son organisation, sa distribution, ses décors et son second œuvre, ayant été conservés dans leur majorité.

L'ensemble occupe la quasi-totalité de l'îlot, à l'exception de la partie arrière affectée à une école. Il se compose de

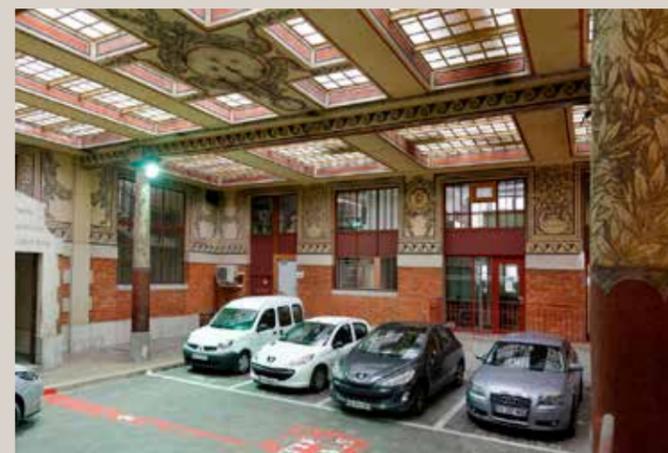
quatre corps de bâtiments organisés autour d'une cour centrale, à l'intérieur desquels les trois fonctions historiques étaient superposées. Le premier corps, faisant face à la rue Perrée et au Square du Temple, était élevé d'un rez-de-chaussée, d'un entresol et d'un premier étage seulement. Il a reçu dans les années 1960, une petite surélévation relativement bien intégrée, grâce à son parement en brique. Le deuxième et le troisième forment des ailes en retour de part et d'autre de la cour centrale et le long des rues Gabriel-Vicaire et Paul-Dubois. Elles comportent un rez-de-chaussée et deux étages carrés couverts en terrasse. Le quatrième, en fond de cour, domine l'ensemble de ses trois étages carrés couronnés d'un niveau de combles mansardés. Ce dernier corps de bâtiment affecte un plan original en double T. Au centre de cet ensemble, une solution intéressante a été mise en œuvre pour accroître la surface disponible. La cour est en effet surmontée d'une salle de mêmes dimensions, couverte par une verrière en pavillon.



Extrait du P.L.U.



Vue aérienne du bâtiment (source : Internet).



Vue actuelle de la cour d'honneur.



Vue de la séquence d'entrée monumentale.



Vue actuelle depuis l'angle des rues Perrée et Gabriel Vicaire.



Vue actuelle de la façade principale, rue Perrée et de l'entrée de l'ancienne garantie.



Vue du pavillon marquant l'entrée vers l'escalier monumental, visible sur la droite.

L'ensemble de la structure des quatre corps de bâtiment est en béton, les trois sous-sols, dédiés aux Archives de la Cour des Comptes, ayant bénéficié pour leur construction de solutions imaginées par l'entreprise Hennebique. Les façades ont reçu un parement en brique, la pierre venant seulement souligner les chaînages, les sommiers et les appuis de fenêtre. Répondant aux exigences d'une architecture parlante, les élévations sont ornées au premier étage de médaillons dus au sculpteur Paul Graf et reproduisant des poinçons de titre et de garantie, au deuxième étage de panneaux de mosaïque portant les noms des différents bureaux de la Garantie en France et au troisième étage d'une frise de brique et de mosaïque corroyée ponctuée de blasons et du monogramme de la République française. De larges baies régulières s'alignent à chaque niveau selon un ordonnancement classique sous la Troisième République. Chaque façade présente une symétrie parfaite.

Les trois entrées historiques, liées à des circulations

verticales, et permettant d'accéder aux trois services du Ministère des Finances, demeurent. La porte principale, située rue Perrée et donnant accès aux services de la Garantie, s'inscrit dans une séquence monumentale particulièrement soignée : après être passée sous un porche à arc surbaissé et avoir traversé la grande cour du rez-de-chaussée, ornée d'un extraordinaire décor de *sgraffito* à la gloire des grands orfèvres de l'histoire, elle emprunte l'escalier d'honneur dont la sobre élégance contraste avec l'exubérance de la partie précédente. Cet élément majestueux, en pierre, et sa rampe en fer forgé, sont visibles depuis la cour, ayant sciemment été mis en scène derrière de grandes baies vitrées. Le palier supérieur, couvert par un sol de mosaïque comme au niveau inférieur correspondant, débouche sur la salle des guichets, conservée dans son état initial. Cette dernière possède un plancher en béton et pavés de verre qui permet d'éclairer en second jour la cour au dessous. Ce plancher présente la particularité d'être arrondi au droit

des murs périphériques de la salle pour se raccorder par des plinthes particulièrement soignées aux boiseries des guichets. Cette salle est couverte d'une verrière à fond plat et d'une grande voûte aujourd'hui peinte en gris mais dont le décor initial, composé de frises et de noms d'orfèvre, affleure à certains endroits. De beaux éléments de ferronnerie (comme le médaillon central du plafond de verre) et de quincaillerie (telles les poignées des portes et leurs ferrures) subsistent également dans cette salle. L'escalier monumental relie ainsi les deux espaces les plus nobles du bâtiment (la cour et la salle des guichets), nettement distingués par leur décor et leurs dimensions. D'autres éléments de second œuvre tout aussi remarquables ont été conservés sur le site, comme les grands laboratoires à plan de travail émaillé et hotte intégrale, témoignages majeurs du mobilier scientifique et de l'aménagement des laboratoires dans l'entre-deux-guerres.

Le projet consiste en une restructuration lourde de l'en-

semble du bâtiment en vue de l'installation sur ce site des commissariats de police des quatre arrondissements centraux. Pour mettre en œuvre cet objectif, l'État et la société Efilo, détenue par le groupe Eiffage, ont signé le 18 février 2019, un marché de partenariat public-privé portant sur la conception, le financement, la réhabilitation et la restructuration de l'Ilot Perrée.

Les modifications envisagées pour répondre au programme concernent à la fois l'extérieur et l'intérieur de l'édifice. Les volumes extérieurs seront affectés par la construction de deux extensions en surélévation. La première est prévue à l'arrière du fronton du corps de bâtiment sur la rue Perrée, en remplacement du petit ajout des années 1960, auquel se substituera un deuxième étage dont la hauteur s'alignera sur celle des deux ailes en retour. Un édicule technique, aux dimensions relativement importantes et habillé avec des lames métalliques, viendra couronner le tout. La seconde extension consistera à combler la saillie du bâtiment en fond de parcelle,



Vue actuelle de l'escalier monumental.



Développement de l'escalier monumental.



Vue du palier intermédiaire de l'escalier monumental et de la baie ouvrant sur la cour d'honneur.



Vue actuelle de la salle des guichets.



Détail des lambris de la salle des guichets et de la plinthe les reliant au sol de mosaïque.



Vue du plafond en verre surmonté par la verrière que l'on devine en transparence.



Vue de la verrière en pavillon depuis le corps de bâtiment en fond de parcelle.

côté cour, par la construction de deux étages qui abriteront les hauts responsables du commissariat. Le mât d'une antenne sera érigé sur la toiture terrasse de cette extension. Les deux nouveaux volumes recevront une façade entièrement vitrée sur une structure en aluminium. Deux des trois façades sur rue du bâtiment seront modifiées pour répondre à de nouveaux besoins en matière d'accès. Une entrée « parking » sera créée dans la façade sur la rue Perrée, en supprimant la grande baie latérale gauche et son allège. Une porte piétonne sera ouverte par le même moyen de l'autre côté de la porte cochère. Des baies seront ouvertes au RDC de cette même façade à l'emplacement du panneau d'affichage. Rue Gabriel-Vicaire, une porte menant au local du transformateur sera ouverte après démolition d'une baie et de son allège. Les accès historiques seront conservés mais réaffectés. Ainsi l'ancienne entrée des services de la Garantie sera dédiée à « l'accès des fourgons vers la cour d'honneur pour la dépose minute des sujets contraints ».

À l'intérieur, d'importantes démolitions sont programmées. L'ensemble des escaliers est appelé à disparaître. L'escalier monumental, maillon essentiel de la séquence d'accès qui mène de l'entrée rue Perrée à la salle des guichets, serait supprimé pour permettre la création de la zone de sûreté, qui motive la réorganisation de l'ensemble de la distribution du bâtiment en fond de cour. Cette zone de sûreté sera ainsi « idéalement positionnée au cœur du bâtiment et complètement isolée de l'extérieur ». L'escalier d'honneur disparaîtrait donc ainsi que la façade sur cour correspondante, qu'il est prévu de boucher sans égard pour sa vocation originelle de transparence. Les deux escaliers secondaires du bâtiment en fond de parcelle, ne répondant pas aux normes de sécurité incendie, seront reconstruits au même emplacement. Deux escaliers supplémentaires seront élevés dans les ailes latérales.

De nombreuses autres démolitions structurelles sont en outre projetées à tous les niveaux. Des murs de refend

et des poteaux seraient supprimés ainsi que de larges zones de plancher du RDC au R+5 afin de mettre à niveau les différents étages. Au sous-sol, ces démolitions sont liées à l'aménagement d'un parking sur les deux derniers niveaux, à l'emplacement des archives de la Cour des Comptes.

La salle des guichets, transformée en salle d'appel, est visée par de nombreuses modifications. En premier lieu sont prévus la surélévation de la structure du plancher et le remplacement des pavés de verre par des blocs modernes, résistants au feu, impliquant nécessairement la perte des matériaux originaux (verre et mosaïque) et celle de la plinthe arrondie décrite plus haut. Dans cette même salle, les voûtes et les parois seront traitées avec des matériaux projetés à haut pouvoir absorbant, pour répondre aux exigences programmatiques de confort acoustique. Cette intervention radicale qui touche au volume intérieur de la salle, pose naturellement la question de la conservation du décor peint de la voûte et celle

des boiseries. Le dispositif formé par la verrière et le plafond vitré devrait être conservé mais sera adapté aux exigences de la sécurité incendie. Les solutions envisagées (ouverture de la verrière à 50%, passage de gaines) laissent penser que ces aménagements ne seront pas sans impact sur l'existant.

Si la salle des guichets est susceptible de subir de multiples modifications, la cour devrait en revanche être restaurée en l'état. En particulier, ses décors de *sgraffito* ont fait l'objet de prélèvements et d'observations macroscopiques qui ont donné lieu à des préconisations en matière de restauration. Néanmoins, concernant cet espace, peu d'indications sont données sur les aménagements qui pourraient être nécessaires pour répondre à la fonction de dépose-minute des fourgons de police.

#### DISCUSSION

Les membres jugent le projet inadapté et gravement préjudiciable à ce bâtiment d'un grand intérêt



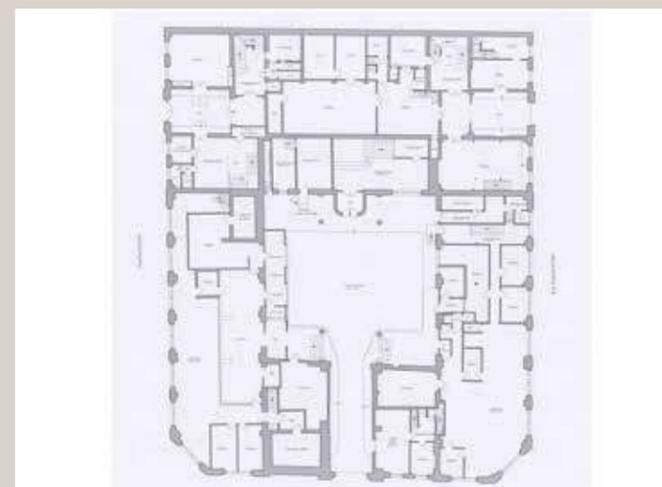
Vue du palier de l'escalier monumental, vers les espaces de bureau. On peut voir que différents éléments de second oeuvre sont conservés, même dans des espaces d'importance secondaire.



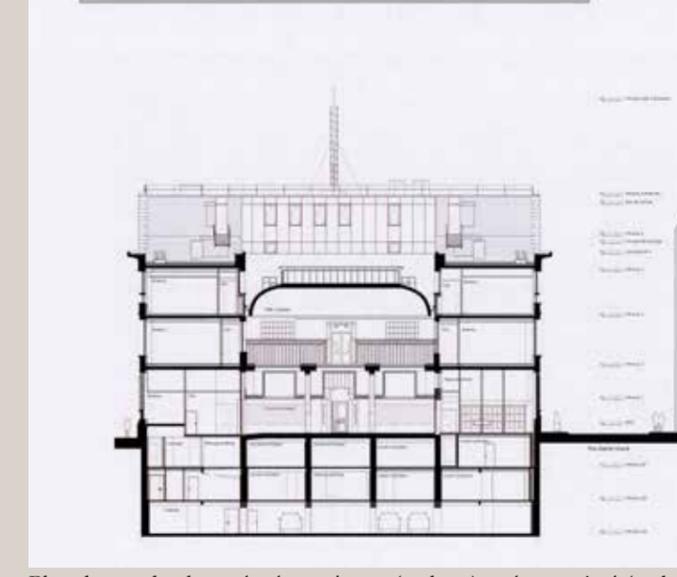
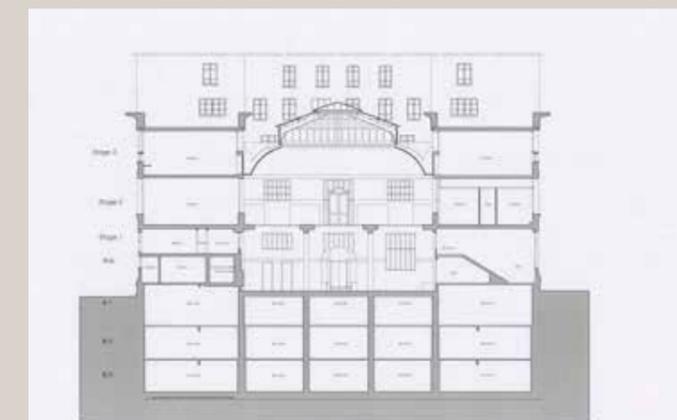
Détail d'un des laboratoires toujours en place.



Vue du départ d'un des deux escaliers du bâtiment en fond de cour, destiné à être démoli.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (en haut) et état projeté (en bas) (© PCA STREAM - Philippe Chiambaretta Architecte).



Plan du rez-de-chaussée, état existant (en haut) et état projeté (en bas) (© PCA STREAM - Philippe Chiambaretta Architecte).

architectural, bien disposé intérieurement et en excellent état, et s'opposent à la mise en œuvre du programme proposé. Ils sont effarés par l'ampleur des transformations envisagées, qui sont jugées disproportionnées et inadaptées à l'ensemble actuel. Certains dénoncent également la densification du lieu par le biais du remplissage maximum du volume (nombreuses surélévations), ainsi que les percements en façade. D'autres enfin protestent contre la disparition d'un second œuvre de qualité ou son remplacement ponctuel par des facsimilés. La Commission réclame à l'unanimité un vœu très ferme d'opposition à cette demande d'autorisation de construire frappant un bâtiment public présentant un haut niveau d'authenticité et par ailleurs protégé par la ville de Paris.

### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Ber-

nard Gaudillère, a examiné le projet de reconversion de l'ancien hôtel de la Garantie en commissariat central d'arrondissement.

Après avoir rappelé que l'immeuble est protégé au P.L.U., la Commission condamne le choix d'un programme incompatible avec la préservation de cet ensemble bâti remarquable dont les dispositions intérieures et extérieures n'ont été jusqu'ici que peu modifiées. Elle s'oppose en conséquence au remplissage des parties hautes par des constructions neuves, ce qui modifierait la volumétrie du bâtiment, et s'insurge contre la démolition de l'escalier d'honneur qui aurait pour effet de disloquer la séquence d'entrée du bâtiment, calquée sur la distribution des anciens hôtels particuliers.

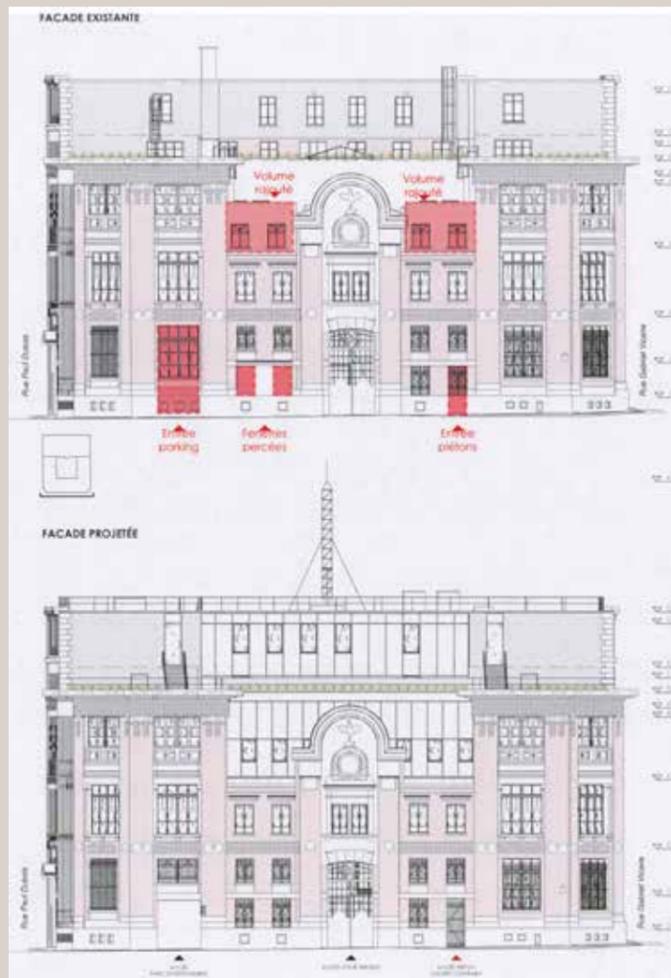
La Commission critique également le grand nombre de démolitions et percements intérieurs et extérieurs (façade principale) ainsi que la perte de la majeure partie du second œuvre d'origine encore présent (mosaïque de sol et dalles de verre en particulier). Elle juge également

irrecevable les transformations apportées aux grands espaces sous verrière, qui dénatureraient gravement le cœur du bâtiment (traitement acoustique et thermique de l'ancienne salle des guichets et perte de la transparence au fond de la cour d'honneur).

### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO<sup>31</sup> 2657 ; VO<sup>31</sup> 2602.
- Documentation du Casier archéologique : CA 03e-suppl. 229.
- IFA : Fonds Hennebique : dossier 076 lfa 2551/19 ;
- CAEF (archives du Ministère des Finances) : B-0053598/1.
- *La construction moderne*, n° 22, 1<sup>er</sup> mars 1925, p. 259, planches 85 à 88.
- Catherine Arminjon, *Le Marais, mythe et réalité*, Paris, CNMHS et Picard, 1987, p. 274.
- Paul Chemetov, Marie-Jeanne Dumont, Bernard Marney, *Paris Banlieue 1919-1939, Architectures domestiques*, Paris, Dunod, 1989, p.50.

- Isabelle Dérens, *3<sup>e</sup> arrondissement...*, Parigramme, 1994, p. 99.
- Emmanuelle Loizeau, *3<sup>e</sup> arrondissement...*, DAAVP, 2000, p. 71



Élévation de la façade principale, état existant (en haut) et état projeté (en bas) (© PCA STREAM - Philippe Chiambaretta Architecte).



Vue d'insertion depuis l'angle des rues Perrée et Paul-Dubois (© PCA STREAM - Philippe Chiambaretta Architecte).



Vue d'insertion de la façade, rue Perrée (© PCA STREAM - Philippe Chiambaretta Architecte).



Vue d'insertion du projet (© PCA STREAM - Philippe Chiambaretta Architecte).

## [103, rue Ordener (18<sup>e</sup> arr.)]

### Démolition totale d'une maison basse de la rue Ordener

Pétitionnaire : M. ROIZARD François

SA TRIANON PROMOTION

PC 075 118 18 V 0072

Dossier déposé le 26/12/2018

Fin du délai d'instruction le 05/09/2019

« Construction d'un bâtiment R+8 comprenant 13 logements et 1 commerce. »

#### PROTECTION

Aucune protection

#### PRÉSENTATION

Anciennement rue des Portes Blanches pour la partie située entre la rue du Poteau et la rue de Clignancourt,

la rue Ordener, qui traverse d'est en ouest le XVIII<sup>e</sup> arrondissement a été tracée, pour le tronçon compris entre les rues Stephenson et Clignancourt, en 1863, après le rattachement des communes de Montmartre et de La Chapelle à Paris (1860). C'est autour de cette même date que sont établies la place Jules-Joffrin (1858) ainsi que l'église Notre-Dame de Clignancourt (inaugurée en 1863) et, plus tard, la mairie d'arrondissement (1892). Située non loin de ce centre, la parcelle du 103 rue Ordener a été acquise, en 1875, par Joseph Dijon à la suite d'un échange avec la ville de Paris concernant les numéros 101-103-105 de la rue. La maison est construite par l'architecte Jean Baptiste Alfred Touret en 1878. Celui-ci a été vraisemblablement chargé d'édifier également le

pavillon voisin (n° 101).

Implanté en retrait par rapport à la rue pour permettre la création d'un jardin, la maison est composée d'un rez-de-chaussée sur un sous-sol semi-enterré et d'un étage. Elle dispose d'un deuxième jardin établi à l'arrière.

Dans les années Trente, un projet confié à l'architecte F. Cadot prévoit sa transformation. Il s'agit alors de remplacer le jardin sur rue par une boutique, de surélever la construction (R+4) et de densifier le fond en construisant une salle de spectacle ou salle de restaurant et banquet. Cette dernière demande est refusée en raison de la contiguïté de la parcelle avec l'école de garçons de la rue Ferdinand Flocon. Le corps sur rue établi à rez-de-chaussée a été réalisé mais démoli en 2004 quand la maison a été réhabilitée.

Témoignage d'un type d'habitation unifamiliale et bourgeoise dont très peu d'exemples subsistent aujourd'hui rue Ordener, la maison présente en façade de larges portes fenêtres avec modénatures sur trois travées et

un couronnement intégrant un petit fronton central. La façade sur le jardin, plus modeste, a été épaissie au rez-de-chaussée. Les intérieurs conservent des traces de moulures dans la pièce donnant sur la rue et l'escalier a été restauré.

Le projet déposé prévoit la démolition totale de la maison pour permettre la construction d'un bâtiment à R+8 affecté à des logements aux étages et à un commerce à rez-de-chaussée. L'édifice serait aligné avec les autres immeubles de la rue Ordener. Ce projet pourrait être abandonné au profit d'une proposition qui prendrait également en compte la parcelle voisine au n° 101, afin d'éviter la formation d'une dent-de-crête. Quel que soit le projet qui sera finalement retenu, la question de la démolition de l'immeuble ouvrant au n° 103 se pose dans les deux cas.

#### DISCUSSION

Les membres s'opposent sans hésitation à la démolition



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade de la maison sur rue.



Vue en 2004 de la façade et du corps bâti sur rue dans les années 1930.



Vue de la façade sur rue en 1996 (Casier archéologique).



Vue actuelle de la façade sur le jardin.



Vue actuelle des n° 101 et 103 dans la perspective de la rue Ordener.

de cette maison ancienne, de présentation très soignée, dont il reste peu d'exemples le long de la rue Ordener.

### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une maison basse construite en 1878 par l'architecte Jean-Baptiste Alfred Touret.

La Commission s'oppose à la démolition de cette petite construction de présentation très soignée, en parfait état intérieur, qui témoigne d'un type d'habitation bourgeoise mono familiale dont très peu d'exemples subsistent aujourd'hui rue Ordener.

### SOURCES

- Archives de Paris : 3589W 1690 ; DQ<sup>18</sup> 1066 ; DQ<sup>18</sup> 1856 ; VO<sup>23</sup> 207.

- D. Chadych, D. Leborgne, *Le guide du promeneur, 18<sup>e</sup>*

*arrondissement, 2001.*

- S. Texier, *Le 18<sup>e</sup> arrondissement, Itinéraires d'histoire et d'architecture, 2000.*

## [ 10, rue de Calais (09<sup>e</sup> arr.) ]

### Surélévation d'un hôtel particulier Second Empire

Pétitionnaire : Mme LACHMANN Laetitia

PC 075 109 19 V0009

Dossier déposé le 01/03/2019

Fin du délai d'instruction le 19/07/2019

« Surélévation partielle d'un étage sur rue d'un bâtiment d'habitation de 3 étages et sous-sol partiel et création d'une terrasse avec pergola en toiture sur cour.

SHON créée : 28 m<sup>2</sup>. »

### PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 31 janvier 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire construit par l'architecte Felix Pigeory.

La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui transformerait radicalement le couronnement de l'immeuble et ôterait à son élévation sa cohérence architecturale. »

### PRÉSENTATION

L'immeuble a été construit à usage d'hôtel particulier en 1859 par l'architecte Felix Pigeory (1806 - 1873).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Atelier 2A).



Vue d'insertion du projet (© Atelier 2A).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue de la façade sur rue de l'immeuble en 1996 (Archives CVP).

Également historien d'art, Pigeory fut inspecteur des travaux de la ville de Paris et membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Il a été également directeur de la Revue de Beaux-arts et du bulletin de la Société nationale des Beaux-arts. Considéré comme le principal fondateur de la station balnéaire de Villers-sur-Mer (Calvados), l'architecte a construit à Paris plusieurs hôtels particuliers (notamment, en 1847, celui du 71, rue d'Amsterdam, examiné plusieurs fois par la CVP en raison de différents projets de surélévation en 2000, 2006, 2007 et 2009).

L'hôtel, double en profondeur et mansardé au troisième étage, a été construit pour un certain Mordan Sampson. En 1927, la société Lille Bonniers Colombes devient propriétaire de l'hôtel qui sera, par la suite, le siège social de différentes compagnies coloniales françaises (Compagnie française des pétroles du Maroc dans les années 1920 ; Société algérienne des Huiles Minérales dans les années 1930). Jusque dans les années 1970, l'A.I.F (Asso-

ciation des Industries de France contre les accidents du travail) occupait les locaux qui sont aujourd'hui de nouveau dédiés à un habitat privé.

L'édifice qui donne sur la rue présente un rez-de-chaussée et trois étages sous combles ; un deuxième corps de deux étages, à l'origine à usage d'écurie, remise et dépendances, se situe au fond de la cour intérieure, aujourd'hui partiellement bâtie, un rez-de-chaussée reliant désormais les deux bâtiments.

La façade est marquée par la régularité des travées et la superposition des niveaux séparés par des bandeaux et corniches. L'élévation se termine par un couronnement en ardoise et trois baies moulurées avec des motifs à volutes.

Le propriétaire envisage la réalisation, au niveau R+4, d'une serre, côté rue, et d'une pergola avec terrasse paysagère, côté cour, après démolition partielle de la cheminée et du terrasson existant, revêtu de zinc couvrant une charpente en bois. Le volume de la serre serait réalisé en

faible retrait avec une charpente métallique et double vitrage type atelier d'artiste ; la pergola serait construite en acier et remplissage bois. Un escalier en colimaçon métallique serait construit au R+3 pour rejoindre le niveau supérieur.

La CVP a émis son vœu en janvier 2018 pour un projet quasiment identique, le nouveau projet ajoutant au programme précédent la création d'une pergola côté cour.

#### DISCUSSION

Les membres rappellent qu'ils ont déjà examiné une demande de surélévation sur cette même maison et pris alors un vœu d'opposition.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance d'un projet de surélévation d'un hôtel particulier construit par l'architecte Felix

Pigeory en 1859.

La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui dénaturerait le couronnement de l'hôtel et ôterait à son élévation sa cohérence architecturale.

#### SOURCES

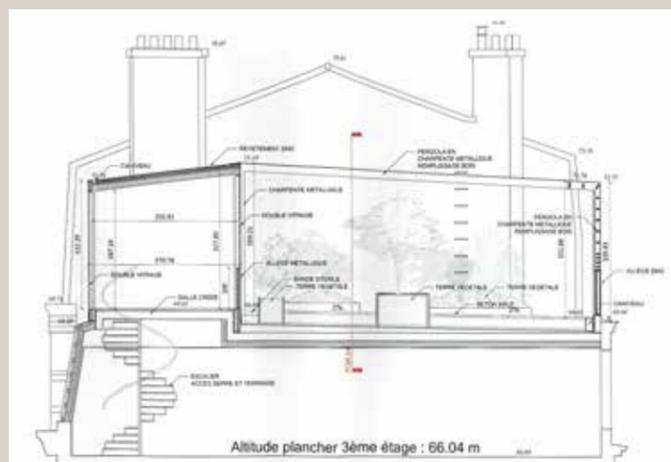
- Archives de Paris : D<sup>1</sup>P<sup>4</sup> 178 et 179 ; DQ<sup>18</sup> 569 et 1375 ; 3589W 312.



Vue actuelle de la façade sur cour du bâtiment principal.



Vue actuelle du bâtiment situé en fond de parcelle.



Coupe (détail), état projeté (©DVA).



Vue d'insertion de la façade sur rue (détail). Projet présenté en janvier 2018 (©DVA).



Vue d'insertion de la façade sur rue (détail). Nouveau projet (©DVA).

## [ 11-13, rue Hector-Malot (12<sup>e</sup> arr.) ]

### FAISABILITÉ

#### Surélévation d'une maison basse du début des années Vingt

##### PROTECTION

Aucune protection

##### PRÉSENTATION

Le terrain sur lequel a été édifié, en 1924, l'immeuble des 11-13, rue Hector-Malot provient du partage d'une grande propriété dont le flanc sud était occupé, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par un ensemble de bâtiments à vocation principalement industrielle et commerciale, et qui furent démolis en 1920. Un passage, en partie conservé, permettait alors de relier les rues Hector-Malot et Legraverand et desservait le lotissement.

Un premier permis fut déposé à la veille de la Première Guerre mondiale pour la construction d'un immeuble de

sept étages qui aurait occupé les terrains adressés aux 11-13, rue Hector-Malot, 29, boulevard Diderot et 2, rue Legraverand. Le projet n'eut pas de suite en raison du déclenchement des hostilités, mais l'idée en fut reprise au début des années 1920 à la suite du partage de cette grande zone qui ouvrait sur les trois rues.

Le 29, boulevard Diderot et 23, rue Legraverand est alors loti d'un immeuble de 7 étages reprenant, dans un linéaire plus réduit, le projet abandonné quelques années plus tôt. Trois ans plus tard (en 1923), les possesseurs du n° 11-13 rue Hector-Malot chargent l'architecte Louis Plosey, auteur, en collaboration avec Urbain Cassan et Jean Walter, de l'hôpital Beaujon à Clichy, de dresser, pour leur usage personnel les plans d'un immeuble de

deux étages seulement, qui libère une forte dent creuse avec les constructions voisines. La façade sur rue présente huit travées. Le rez-de-chaussée montre un placage de pierres strié de lignes de refend, tandis que les étages sont revêtus de briques rouges. Au premier étage, les croisées, à l'angle de la rue Hector-Malot et du boulevard, se distinguent par des encadrements de pierre sur lesquels se détachent des consoles supportant les balcons du second étage. À l'autre extrémité, une fenêtre, plus large, surmonte l'entrée de l'ancien passage occupé aujourd'hui par un logement et la partie haute de la travée accueille une baie double. Si les garde-corps en ferronnerie ont été conservés, le vitrail, sous forme de panneaux d'imposte ou de fenêtres de baie était, plus qu'aujourd'hui, largement présent en façade. La distribution d'origine, à l'exception de celle du rez-de-chaussée, ne semble pas avoir été modifiée et les pièces intérieures ont conservé leur décor ancien, où le néo-dix-huitième côtoie le néo-Renaissance (escalier principal, grand hall

d'étage avec plafond à lourdes poutres apparentes). Le projet prévoit, après démolition du comble actuel, de surélever la maison de cinq niveaux, les deux derniers étant établis en retrait.

##### DISCUSSION

Un membre regrette l'homogénéisation du paysage de la rue qu'apporterait la surélévation de cette maison à caractère domestique. Un autre pointe la proposition architecturale sans rapport avec le bâtiment existant. Quelqu'un suggère de concevoir une élévation en retrait de la façade actuelle. Tous décident de laisser avancer le projet et d'attendre la proposition finale pour se prononcer.

##### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du départ de l'escalier principal.



Vue actuelle de la façade arrière.



Plan du R+2, état projeté (© Studio Vincent Eschaliér).



Vue actuelle de l'immeuble depuis la rue Hector-Malot.



Vue actuelle du plafond à poutres apparentes du grand hall à l'étage.



Vue actuelle d'un panneau de vitrail posé en imposte.



Plan du R+7, état projeté (© Studio Vincent Eschaliér).

surélévation d'une maison basse construite au début des années 1920 à proximité de la gare de Lyon.

La Commission accepte, dans son principe, le projet de surélévation de cinq niveaux de la maison existante et prend note que les parties communes et les anciens appartements seraient préservés dans leur état d'origine. Elle indique qu'elle reverra l'adresse après dépôt du permis de construire afin de se prononcer sur le projet architectural finalement retenu.

#### SOURCES

- RÉA, *Immeuble Hector-Malot. Étude historique et architecturale*, avril 2019.

## [ 81, rue Taitbout et 40, rue Saint-Lazare (09<sup>e</sup> arr.) ]

### FAISABILITÉ Restructuration d'un immeuble haussmannien

#### PROTECTION

Aucune protection

#### PRÉSENTATION

Conformément à l'ordonnance royale du 14 septembre 1846 autorisant l'ouverture de la rue d'Aumale, l'emplacement nécessaire pour l'ouverture d'une nouvelle voie destinée à rejoindre, plus au sud, l'extrémité de la rue Taitbout fut rétrocédé à la Ville. La jonction des deux voies, à la hauteur de la rue Saint-Lazare, fut réalisée en 1854 grâce à la cession complémentaire d'une bande de terrain détachée d'une grande parcelle occupée par un entrepreneur en maçonnerie, Robert Michel Fouquer. Ce dernier fit construire, la même année, en bordure de la nouvelle voie, l'immeuble de rapport, qui, aujourd'hui

encore, occupe l'angle des rues Taitbout et Saint-Lazare. La construction présente un grand corps de logis double en profondeur élevé sur caves et rez-de-chaussée d'un entresol et de trois étages carrés - le dernier en attique -, surmontés d'un comble à lucarnes. Les bâtiments forment un L délimitant une cour intérieure principalement en pleine terre à laquelle on accède par un passage couvert prenant le jour sur la rue Taitbout. L'immeuble a conservé son escalier principal d'origine qui ouvre à gauche dans le passage et dessert les principaux niveaux. Son vide central est aujourd'hui occupé par un ascenseur. Un escalier de service, également d'origine et implanté à l'extrémité de l'aile Taitbout, permet la descente en cave et monte jusqu'au R+2. Un troisième escalier, qui donne



Élévation de la façade sur rue, état existant (© Studio Vincent Eschaliér).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Studio Vincent Eschaliér).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Studio Vincent Eschaliér).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Studio Vincent Eschaliér).



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'angle des deux rues.



Vue de la rue Saint-Lazare, depuis la rue Taitbout. Paris en 1868. L'immeuble concerné est à droite (© Charles Marville/BHVP/Roger-Viollet)

accès au niveau d'entresol et démarre à l'arrière du pan coupé, est de construction plus récente. Il a été probablement ajouté au moment de la cession du bâtiment, en 1928, à une compagnie d'assurance. Les façades sur rues ont conservé leurs dispositions initiales (balcon filant au niveau de l'attique et partiels au R+1). Les pilastres qui scandent aujourd'hui les travées du rez-de-chaussée de part et d'autre du pan coupé, comme les garde-corps des baies au même niveau, sont un ajout de la période Art déco. Il ne reste aujourd'hui aucune trace du décor intérieur des grands appartements qui occupaient à l'origine les R+1 et R+2.

L'immeuble, qui conservera une occupation en bureaux, sera entièrement restructuré. Les circulations verticales anciennes seront démolies et reconstruites à un autre emplacement. La séquence d'entrée sera remaniée en totalité : insertion d'un sas d'entrée vitré permettant de laisser ouverte en journée la porte cochère et marquant l'entrée du hall étendu au passage actuel ; mise en acces-

sibilité des parties latérales en rez-de-chaussée entraînant la démolition des trottoirs de bordure et l'abaissement du niveau des planchers. La cour intérieure sera creusée en totalité pour créer des espaces de réunion en sous-sol qui prendront le jour par une verrière implantée au niveau du sol. Un accès secondaire sera ouvert en façade, à l'extrémité de l'aile Saint-Lazare.

#### DISCUSSION

Le projet ne suscite pas d'observations particulières.

#### RÉSOLUTION

Aucune résolution.

#### SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/LXXXVII/1600 (19 mars 1857).
- Archives de Paris : 3589W 2204 ; DQ<sup>28</sup> 24 ; DQ<sup>28</sup> 578 ; DQ<sup>28</sup> 1393 ; VO<sup>13</sup> 291.

## [ 128, rue du Faubourg-Saint-Honoré (08<sup>e</sup> arr.) ]

### SUIVI DE VŒU

## Restructuration d'un immeuble de bureaux des années 1950

Pétitionnaire : M. FAIVRE Jérôme

SAS DOMUS SAINT-HONORE

PC 075 108 18 V 0040

Dossier déposé le 14/08/2018

« Réhabilitation d'un bâtiment de R+9 sur deux niveaux de sous-sol à usage de commerce, d'habitation et de bureau, modification de la façade sur rue avec pose de stores et de la façade sur cour, création d'une verrière au rez-de-chaussée, réaménagement du parking au R-2, création d'une terrasse en toiture avec modification de l'édicule de l'ascenseur, modification des liaisons verticales, surélévation d'un niveau au R+6 et permutation de surfaces de commerce, d'habitation et de bureau.

SHON démolie : 844 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 1098 m<sup>2</sup> ; surface

du terrain : 897 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune protection

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 20 décembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble construit dans les années 1950 par l'architecte Abro Kandjian.

La Commission demande la conservation des escaliers desservant le bâtiment sur rue et l'aile en retour, qui se distinguent par leur élégance spatiale et le raffinement



Vue actuelle de la séquence d'entrée.



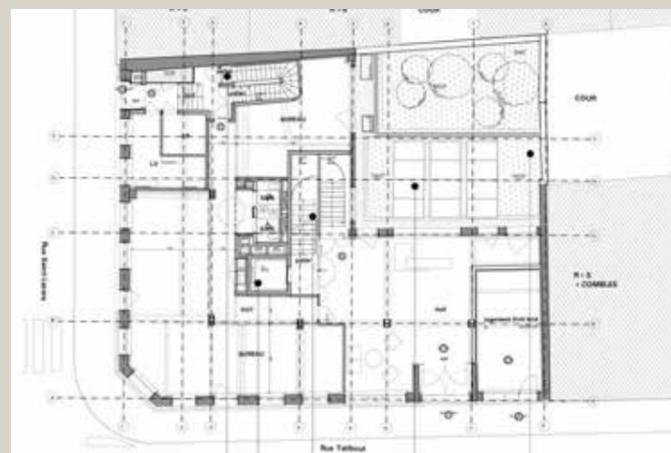
Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Lobjoy & Bouvier & Boisseau architecture).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du départ de l'escalier principal et de l'ascenseur qui occupe le vide central.



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Lobjoy & Bouvier & Boisseau architecture).



Vue actuelle du bâtiment dans la perspective de la rue.



Vue actuelle de l'escalier de l'immeuble sur rue.

de leur second œuvre d'inspiration Art déco. La provenance du modèle de rampe choisi par l'architecte (en fer forgé à balustres ornés de motifs géométriques) et qui constitue avec la serrurerie de la porte sur rue un ensemble de ferronneries de très haute qualité mériterait d'être connue. »

### PRÉSENTATION

Cet immeuble de bureaux a été construit, entre 1952 et 1955, par l'architecte Abro Kandjian. Par ses caractéristiques constructives et formelles, l'ouvrage est représentatif de l'architecture commerciale des années 1950 dans les arrondissements centraux de Paris.

Il se compose de trois corps de bâtiments organisés en C inversé autour d'une cour centrale : l'un est aligné sur la rue et s'élève à R+9 ; le second forme une aile en retour, mitoyenne du 126, rue du Faubourg Saint-Honoré et s'élève également sur 9 étages ; le dernier, en fond de parcelle, comporte six étages. Les étages supérieurs du

corps de bâtiment sur rue comme ceux de l'aile en retour sont disposés en gradins.

L'ensemble s'appuie sur une structure en béton armé revêtue de pierre en façade principale. Son sous-bassement est percé de cinq arcades qui ont conservé leurs menuiseries métalliques d'origine. Les façades sur cour, enduites et percées d'un réseau régulier de fenêtres horizontales dans la continuité du Mouvement moderne des années 1930, montrent des élévations plus simples.

Deux escaliers en pierre situés dans le bâtiment sur rue et dans l'aile en retour, distribuent l'ensemble des niveaux. Ils se distinguent par d'élégantes rampes en fer forgé, à balustres ornés de motifs géométriques et dont le pilier de départ revêt la forme d'une tige de bambou stylisé. L'escalier de l'aile en retour est signalé en façade par un mur-rideau toute hauteur qui constitue un élément de composition à part entière.

Le projet initial prévoyait la démolition de ces escaliers. Le mur-rideau signalant la présence de celui établi sur la

cour était lui aussi démoli sur toute la hauteur et remplacé par une résille en béton. Ces différentes suppressions qui ne tenaient aucun compte de la qualité des ouvrages ont été refusées par la Commission.

Le nouveau projet conserve l'escalier du bâtiment sur rue, qui serait simplement encloisonné. Elle maintient en revanche la démolition de l'escalier desservant les différents niveaux de l'aile en retour et celle du mur-rideau qui, de l'extérieur, en signalait la présence.

### DISCUSSION

Les membres jugent la nouvelle proposition satisfaisante et, tout en regrettant la perte de l'escalier situé dans l'aile en retour, sont favorables à la levée du vœu.

### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructura-

tion d'un immeuble de bureaux des années 1950, qui prévoyait la démolition de deux escaliers.

La Commission juge que le projet modifié représente une avancée importante par rapport au projet initial et lève le vœu pris dans la séance du 20 décembre 2018.

### BIBLIOGRAPHIE

- Éric Lapierre, *Guide d'architecture Paris 1900-2008*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2008.
- Simon Texier, *Paris 1950, un âge d'or de l'immeuble*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2008.



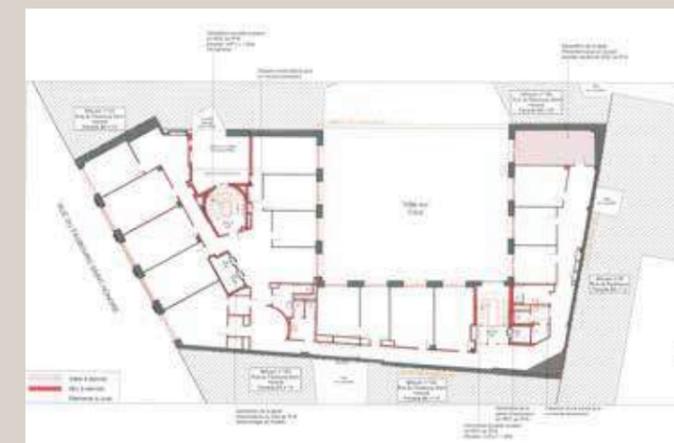
Vue actuelle de la volée droite de l'escalier de l'aile en retour.



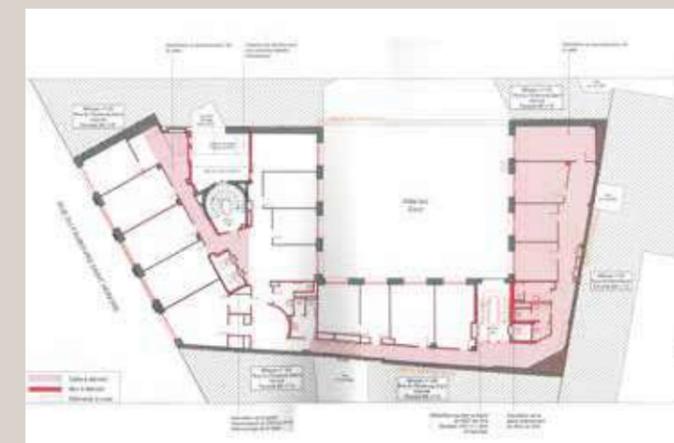
Vue actuelle des façades nord-ouest et sud-est sur la cour.



Coupe sur la cour, projet présenté en décembre 2018 (en haut) et nouveau projet présentant les démolitions (en bas) (© YMA).



Plan du R+5, état existant présentant les démolitions envisagées. Projet présenté en décembre 2018 (© YMA).



Plan du R+5, état existant présentant les démolitions envisagées. Nouveau projet (© YMA).

## [ 29, rue de Buci (06<sup>e</sup> arr.) ]

### SUIVI DE VŒU Transformation d'un immeuble de logements en hôtel de tourisme

Pétitionnaire : M. GUIPET Nicolas

SARL BUCINVEST

PC 075 106 18 V0026

Dossier déposé le 16/08/2018

« Changement de destination d'un bâtiment R+7 sur un niveau de sous-sol d'habitation et de commerce à rez-de-chaussée et R+1 en hébergement hôtelier, ravalement des façades, création de deux sous-sols avec réalisation d'une piscine et de locaux techniques, création d'une terrasse dans la cour, modification des liaisons verticales avec création de deux ascenseurs et réfection de la toiture.

SHON démolie : 205,03 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 536,22 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 290 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune protection

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 31 mai 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation par moitié d'un immeuble de logement et hôtel de tourisme.

La Commission met en cause l'importance du programme qui, obligeant à de très nombreuses démolitions structurelles, effacerait en partie l'identité de l'immeuble (perte des pieds de façade côté cour, ouvertures de nombreuses trémies afin de dédoubler les

circulations verticales, restructuration complète du rez-de-chaussée et creusement de deux niveaux de sous-sol supplémentaires). »

- Séance du 21 novembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation d'un immeuble de logements en hôtel de tourisme.

La Commission renouvelle le vœu très réservé pris précédemment sur un programme similaire. Elle souligne à nouveau la perte d'identité de l'immeuble provoqué par le programme particulièrement côté cour ainsi que la démolition de très nombreux murs porteurs et s'oppose au creusement de deux niveaux de sous-sol supplémentaires. »

#### PRÉSENTATION

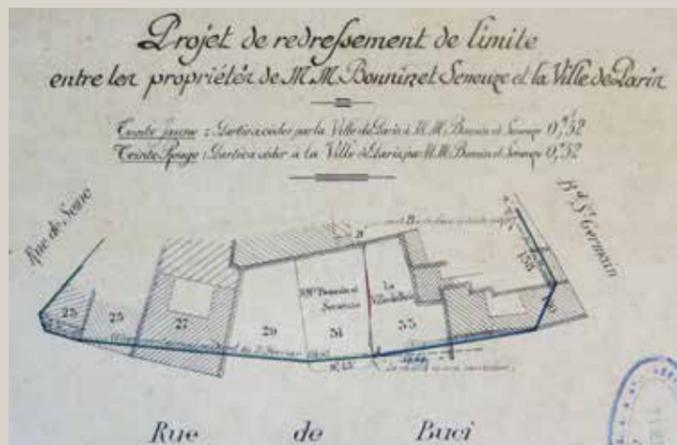
L'immeuble du 29, rue de Buci a été construit en 1910 par l'architecte Edmond Stempert, auteur de plusieurs

dizaines d'immeubles édifiés à Paris entre 1896 et 1922, notamment dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (entre autres, le 46, rue Custine). Le bâtiment a remplacé deux immeubles - les numéros 29 et 31 furent réunis en une seule propriété - vraisemblablement démolis en raison de l'élargissement de la rue de Buci décidé en 1907.

Le bâtiment qui comporte 7 étages sur un niveau de sous-sol, est à usage commercial au rez-de-chaussée et d'habitation au-dessus. Le plan dessine une forme en U, autour d'une cour ouverte. La distribution verticale est assurée par deux escaliers semi-hélicoïdaux adossés l'un à l'autre : l'escalier principal est placé au cœur de l'immeuble tandis que l'escalier de service, qui dessert les entrées secondaires des appartements autrefois réservées aux domestiques, ainsi que les chambres mansardées du dernier étage, est en saillie sur la cour. La façade, en pierre de taille ornée de sculptures et de ferronneries, comporte deux travées partielles de bow-window qui s'étendent du deuxième au sixième étage.



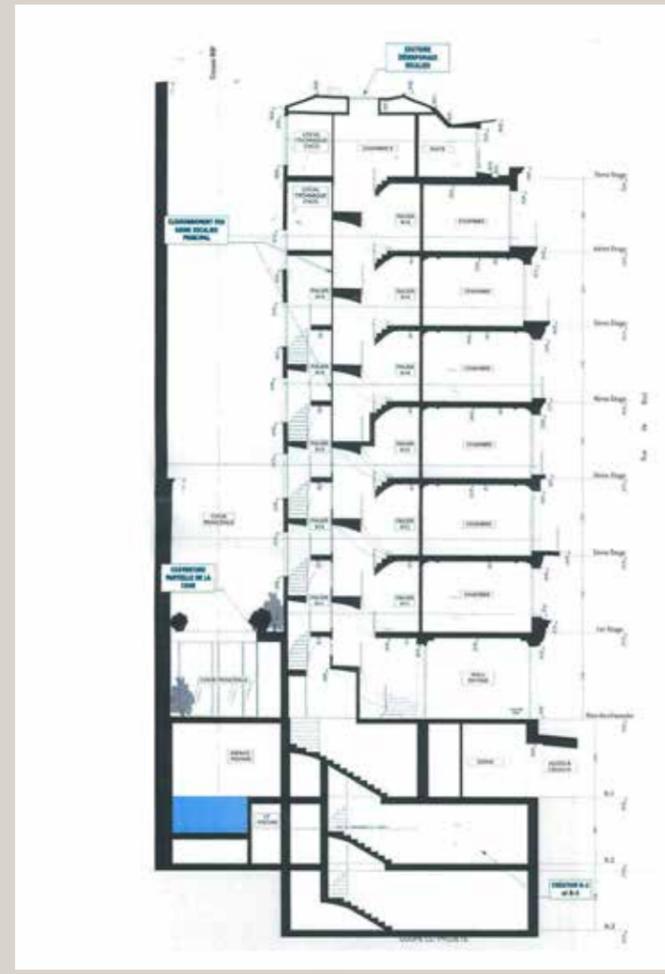
Extrait du P.L.U.



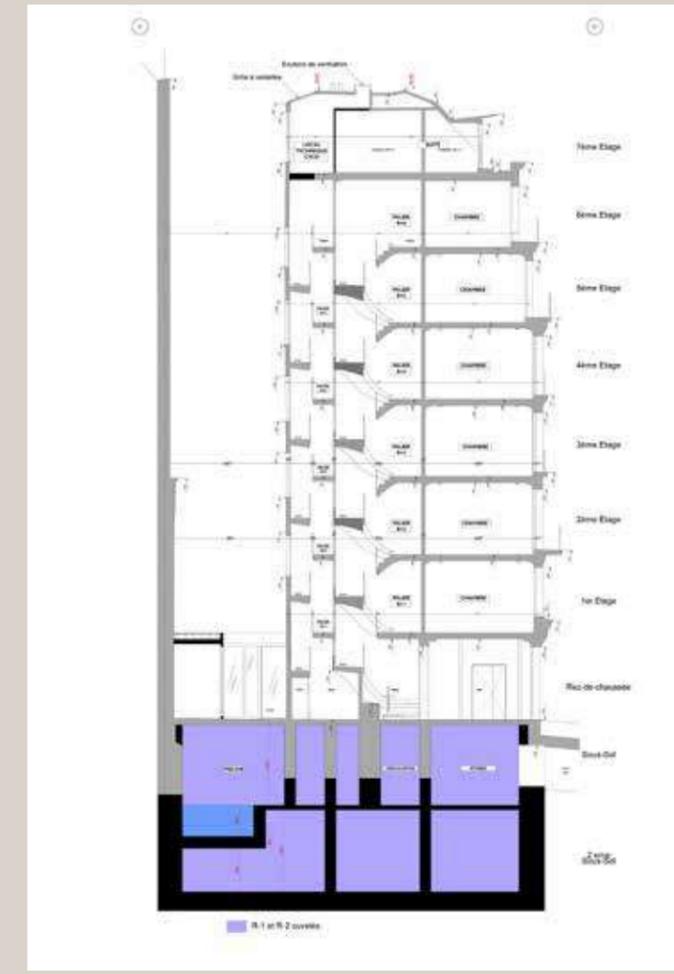
Plan présentant un projet de redressement de limite, dressé en 1909, qui montre l'alignement de la rue de Buci, approuvé en 1906 (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue de Buci.



Coupe transversale, projet présenté en novembre 2018 (© Artefak).



Coupe transversale, nouveau projet (© Artefak).

Le premier projet, qui prévoit d'implanter dans l'immeuble un hôtel de tourisme (38 chambres), comportait le creusement de deux niveaux supplémentaires de sous-sol et l'extension partielle du rez-de-chaussée de l'immeuble sur la cour. Le nouveau projet ne renonce que très partiellement aux modifications apportées à l'immeuble par la mise en place du programme. Le creusement d'un des deux niveaux de sous-sol serait partiellement abandonné et la demi tourelle, côté cour, d'un des deux escaliers principaux conserverait son pied de façade dans sa forme d'origine.

### DISCUSSION

Les membres jugent l'évolution du projet satisfaisante en ce qui concerne le traitement de la cour arrière et acceptent de lever le vœu.

### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à

l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de transformation d'un immeuble de logements en hôtel de tourisme. La Commission juge que le nouveau projet répond à ses demandes principales (conservation du pied de façade sur cour ; abandon partiel du creusement du sous-sol) et lève le vœu pris dans la séance du 21 novembre 2018.

### SOURCES

- Archives de Paris : VO<sup>11</sup> 443 ; D<sup>2</sup>P<sup>4</sup> 169 ; DQ<sup>18</sup> 325 ; DQ<sup>18</sup> 1284 ; 3589W 291.

## 110-110B, rue de Vaugirard et 93, rue du Cherche-Midi (06<sup>e</sup> arr.)

### SUIVI DE VŒU Restructuration de l'ancien monastère de la Visitation

Pétitionnaire : M. MATHA Jacques

SCI du 110, rue de Vaugirard

PC 075 106 18 V0018

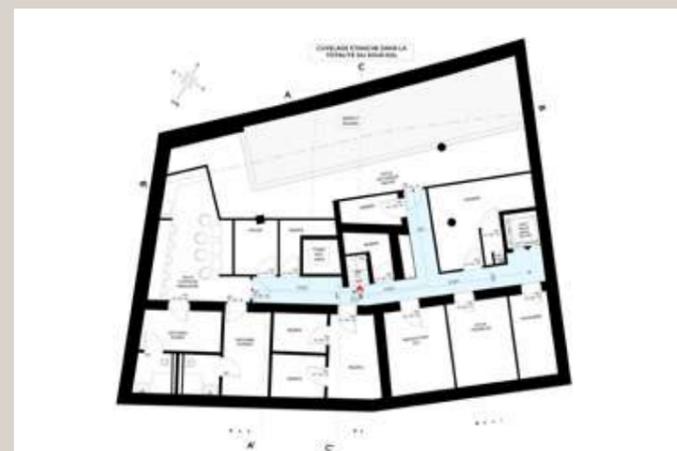
Dossier déposé le 29/06/2018

« Restructuration du site du Monastère de la Visitation avec construction d'un bâtiment d'habitation (41 logements) et d'équipement de petite enfance de 7 étages sur 2 niveaux de sous-sol, d'une résidence pour personnes handicapées de 6 étages et commerce à rez-de-chaussée sur 1 niveau de sous-sol avec toitures végétalisées sur rue, de 2 bâtiments d'habitation (6 logements dont 3 logements sociaux) de 2 et 3 étages et sous-sol sur jardin après démolition de bâtiments de R+0 à R+3 sur 1 niveau de sous-sol d'habitation, d'annexes du Monastère et

d'oratoires, démolition ponctuelle de plancher, redistribution des locaux, changement de destination d'annexes de la Chapelle en habitation à rez-de-chaussée et 1er étage sur cour, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, création et modification ponctuelle de baies extérieures sur rue et cour des bâtiments conservés d'habitation et de la Chapelle, réfection de la couverture du Pavillon de Chasse et du Pensionnat avec création de lucarnes, aménagement paysager du jardin et d'une venelle depuis la rue de Vaugirard.  
SHON à démolir : 2400 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 5823 m<sup>2</sup>»

### PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son



Plan du R-2, état projeté (© Artefak).



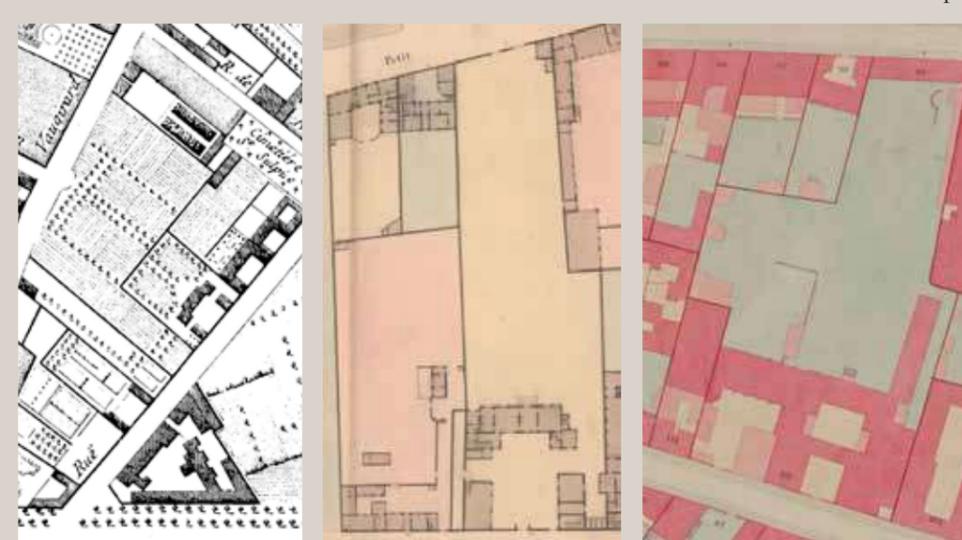
Extrait du P.L.U.



Vue aérienne de la parcelle.



Plan du rez-de-chaussée, nouveau projet (© Artefak).



De gauche à droite:  
- Extrait du Plan Jaillot (1775).  
- Extrait du Cadastre de Paris par îlot (1810-1836).  
- Extrait du plan parcellaire (fin du XIX<sup>e</sup> siècle).

intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 novembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration du site de l'ancien monastère de la Visitation.

La Commission regrette que le maître d'œuvre n'ait pas pris connaissance des archives historiques qui semblent montrer que le plan de datation sur lequel il s'est appuyé pour justifier la démolition de certains bâtiments donnant sur la rue de Vaugirard est erroné. Elle demande à le rencontrer afin que le projet puisse tenir compte de ces nouveaux éléments. »

### PRÉSENTATION

Le monastère de la Visitation de la rue de Vaugirard occupe une grande parcelle traversante avec la rue du

Cherche-Midi. La communauté achète le 21 décembre 1820, pour s'y installer, l'ancien hôtel particulier des Clermont-Tonnerre, daté du XVIII<sup>e</sup> siècle, et dont l'entrée principale se trouve alors à l'emplacement du 93, rue du Cherche-Midi. Le bien acquis se compose d'un corps de logis principal et de deux ailes de commun à l'arrière abritant des écuries d'une part et une remise à calèches de l'autre.

Les sœurs inversent le sens de circulation en plaçant l'entrée sur la rue de Vaugirard. Elles font construire la chapelle qui est bénie le 28 septembre 1822, à la place des écuries. La remise à calèches est alors détruite ou intégrée dans de nouveaux bâtiments. Au milieu du siècle, elles acquièrent la parcelle adjacente à l'ouest. Sur ce terrain, elles font construire, dans le prolongement et en symétrie du corps de logis principal de l'hôtel, un grand bâtiment destiné à accueillir un pensionnat de jeunes filles.

Pour répondre au vœu de la Commission du Vieux Paris,

les architectes du projet ont complété leurs recherches dans les archives et ont menés des investigations complémentaires (observation in situ et sondages). Leur propos initial était de conserver tout ce qui, sur le site, était antérieur à 1870. Or, le corps de bâtiment correspondant à l'ancienne remise à calèches et sa cave figuraient dans les plans du permis comme parties à démolir, sans être datés précisément. La discussion a donc essentiellement porté sur la datation de ces deux éléments.

L'équipe de Jean-Marie Duthilleul a fourni la démonstration de la reconstruction complète du bâtiment élevé à l'emplacement de l'ancienne remise à calèche. Cette reconstruction serait intervenue dès l'arrivée des sœurs, juste après 1820.

En ce qui concerne la cave, son emprise ne correspondant ni au bâtiment élevé par les sœurs, ni au bâtiment des remises l'ayant précédé, on peut en déduire qu'elle appartient à une phase d'occupation plus ancienne encore. La construction de l'hôtel particulier au XVIII<sup>e</sup> siècle

a dû nécessiter la démolition d'une maison plus ancienne (XVII<sup>e</sup> ou XVIII<sup>e</sup> siècle) dont la cave a été conservée jusqu'à nos jours.

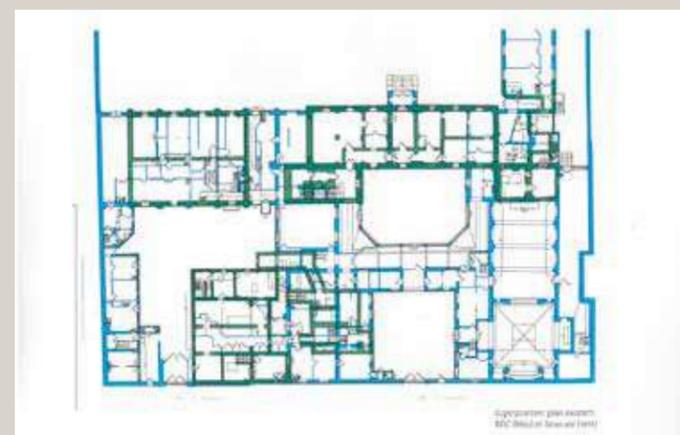
Le projet a légèrement évolué en écho à ces compléments. La cave sera conservée et accessible. En revanche, le bâtiment élevé par les sœurs à leur arrivée et qui leur a longtemps servi de grenier, disparaîtra. Celui-ci ne peut en effet prendre jour que sur sa face ouest. Or cette face se trouvera occultée par la construction nouvelle du 110 bis rue de Vaugirard située à l'alignement de la rue. Il serait donc impossible de le conserver, malgré la place qu'il a occupée dans la logique de l'occupation du site par la communauté dès son arrivée. La composition d'ensemble sur la rue de Vaugirard comportera donc bien, comme dans le permis initial, de l'est à l'ouest : le pignon de la chapelle, les deux pavillons encadrant l'entrée, puis l'immeuble d'habitation qui annonce les grands immeubles contemporains qui bordent la rue jusqu'au boulevard du Montparnasse.



Vue des bâtiments séparant les deux cours depuis le corps de logis principal.



Vue d'une des voûtes de la cave sous l'aile correspondant à l'ancien bâtiment des remises, entre les deux cours.



Ci-dessus : superposition des plans existants du RDC (en bleu) et des caves (en vert). Ci-contre : plan de démolitions projetées pour les bâtiments rue de Vaugirard (© Agence Duthilleul).



Localisation du bâtiment non daté et destiné à la démolition, ainsi que la liaison avec le corps de logis principal, adjacente (© Agence Duthilleul).



Emprise du bâtiment non daté dans le plan masse du projet (© Agence Duthilleul).

## DISCUSSION

Les membres prennent acte de la réalisation d'une étude préalable datant plus précisément les constructions anciennes sur la rue de Vaugirard et lèvent le vœu pris le 21 novembre 2018. Ils jugent satisfaisante la proposition de l'architecte de conserver et rendre accessible la cave correspondant à une phase d'occupation du site antérieure à la construction de l'hôtel particulier et, tout en regrettant la perte des maçonneries qui constituaient la trace de l'occupation de la parcelle avant l'arrivée de l'ordre de la Visitation, décident de ne pas prendre de vœu sur le projet de restructuration de l'ancien monastère.

## RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration de l'ancien monastère de la Visitation.

La Commission note avec satisfaction que les recherches

historiques complémentaires demandées ont été réalisées et que le projet déposé a été ajusté en conséquence (conservation de la cave ancienne côté rue de Vaugirard). Elle lève le vœu pris dans la séance du 21 novembre 2018.

## SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1850W 16 ; 1941W 20 ; VO<sup>22</sup> 598.
- Archives du diocèse de Paris : 4R17.
- Pontal Édouard, *Les congrégations religieuses en France : leurs œuvres et leurs services*, Paris, Poussielgue frères, 1880, p. 418.
- Société des études historiques, *Revue des études historiques*, Paris, A. Picard, 1920, p. 33.
- Collectif, *Dictionnaire des églises de Paris*, éditions Herbas, Paris, 1999.

## [ 63, rue Monsieur-le-Prince (06<sup>e</sup> arr.) ]

### SUIVI DE VŒU Extension d'un foyer d'adolescents

Pétitionnaire : Mme CHAUVEAU Édith  
ASSOCIATION COMITE PARISIEN ACSJF  
PC 075 106 18 V 0016  
Dossier déposé le 19/06/2018

« Réhabilitation et extension d'un foyer d'adolescents et de jeunes majeurs avec démolition d'un appentis, de la rotonde et d'une partie de la toiture, extension sur la cour au rez-de-chaussée et modification des liaisons verticale afin de relier l'ensemble.  
SHON démolie : 58 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 114 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 590 m<sup>2</sup> »

## PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Maison du XVIII<sup>e</sup>

siècle. Façade composée de cinq travées et élevée d'un étage carré sur rez-de-chaussée et entresol. Baies soulignées de bandeaux plats. Appuis de fenêtres en fer forgé cintrés. »

## ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 septembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'extension et de restructuration d'un foyer d'accueil dont le bâtiment sur rue est protégé au P.L.U.

La Commission désapprouve, dans son principe, le raccordement du dernier niveau de l'extension sur cour au brisis arrière du logis sur rue et demande que la



Vue actuelle de la rue de Vaugirard. (© Agence Duthilleul).



Vue d'insertion du projet (© Agence Duthilleul).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue de la façade sur rue dans les années 1930 (© Jean Roubier / BHVP/Roger-Viollet).

hauteur du nouveau bâtiment soit réduite d'un étage. Elle souhaite par ailleurs que la largeur de la galerie prévue au rez-de-chaussée sur cour soit réduite de façon à ne constituer qu'une simple galerie de liaison et que les lucarnes présentes sur rue au niveau du terrasson conservent leurs dimensions d'origine. Elle s'oppose enfin à la pose d'une isolation par l'extérieur des façades, probablement préjudiciable à la conservation des maçonneries actuelles, et pour laquelle aucune analyse de l'existant ni notice explicative n'ont été fournies. »

### PRÉSENTATION

Construit dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'immeuble sur rue de l'actuel 63 rue Monsieur le Prince est resté dans son volume d'origine. Il est élevé sur caves d'un rez-de-chaussée à entresol, d'un premier étage carré, d'un second mansardé et d'un comble habitable, anciennement couvert en tuiles. Double en profondeur, le logis présente quatre travées et une demi-travée de façade et a conservé son escalier d'origine. La cour est

aujourd'hui occupée par un appentis double construit au revers du mur de façade de l'immeuble sur rue. Une aile de liaison de deux étages occupe le côté droit de la cour entre l'immeuble sur rue et celui du fond de parcelle.

Le premier projet de restructuration et d'extension destiné en particulier à augmenter le nombre de chambres et à améliorer la circulation entre les bâtiments prévoyait la construction d'un nouveau bâtiment à l'emplacement des anciens appentis démolis. Une liaison à rez-de-chaussée était créée, adossée au revers de l'immeuble sur rue. Les travaux avaient également une forte incidence sur l'aspect extérieur de l'immeuble sur rue. Les chiens assis existants sur le terrasson de sa couverture étaient remplacés, côté rue, par des lucarnes à toits bombés de grande dimension.

Le vœu demandait principalement que la hauteur du nouveau bâtiment soit réduite d'un étage, que la largeur de la galerie prévue au rez-de-chaussée sur cour soit diminuée de façon à ne constituer qu'une simple galerie de

liaison et que les lucarnes présentes sur rue au niveau du terrasson conservent leurs dimensions d'origine.

Le nouveau projet abandonne l'isolation par l'extérieur des façades sur cour qui avait été également rejetée par la Commission et la remplace par une isolation par l'intérieur de l'ensemble des bâtiments. La géométrie et l'écriture des chiens assis en toiture sur rue seront légèrement augmentées et l'emprise de la galerie de liaison à rez-de-chaussée sera réduite « au strict minimum ».

Le bâtiment de liaison implanté à l'emplacement des anciens appentis conservera la hauteur initialement prévue, contrairement à la demande de la CVP. Son raccord, au dernier niveau, avec le brisis arrière du logis principal sera, pour en limiter l'impact, strictement inscrit dans le prolongement d'une des lucarnes afin de permettre le passage entre les deux bâtiments.

### DISCUSSION

Les membres jugent satisfaisante la nouvelle proposition déposée concernant l'isolation des bâtiments, l'écriture

des chiens assis en toiture sur rue et l'emprise de la galerie de liaison, et acceptent de lever le vœu pris le 21 septembre 2018.

### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet d'extension d'un foyer d'adolescents.

La Commission accepte le projet modifié et lève le vœu pris dans la séance du 21 septembre 2018.

### SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/CXXI/609 (6 nivôse an XIII) ; MC/ET/LXX/988 (13 août 1825) ; F31/30bis/99 et 100.
- Archives de Paris : DQ<sup>18</sup> 313 ; DQ<sup>18</sup> 481 ; DQ<sup>18</sup> 1292.



Vue actuelle de la cour (à droite, les appentis).



Coupe longitudinale, projet présenté en septembre 2018 (© Ipso Facto architectes).



Coupe longitudinale, nouveau projet (© Ipso Facto architectes).



Vue actuelle de la cour (à gauche) et vue d'insertion du projet présenté en septembre 2018 (à droite) (© Ipso Facto architectes).



Vue actuelle de la façade sur rue (à gauche) et vue d'insertion du projet (à droite) (© Ipso Facto architectes).



Vue d'insertion du nouveau projet (© Ipso Facto architectes).

## [ 17, rue Lecourbe et 2-4B, rue de Staël (15<sup>e</sup> arr.) ]

### SUIVI DE VŒU Démolition d'un ensemble faubourien

Pétitionnaire : Mme VINCENT GHIENNE Perrine

SAS PRODERIM

PC 075 115 18V 0028

Dossier déposé le 30/05/2018

« Construction d'un bâtiment de 7 étages sur trois niveaux de sous-sol à usage de commerce du R-1 au RDC et d'habitation (42 logements créés dont 14 sociaux) après démolition d'un ensemble de bâtiments à usage de commerce, d'habitation et de garage sur un niveau de sous-sol.

SHON démolie : 1228 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 3212 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 682 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 25 octobre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition de trois bâtiments occupant l'angle des deux rues.

La Commission, constatant que les principaux bâtiments de la parcelle - l'un de quatre niveaux donnant sur la rue de Vaugirard et l'autre, d'un seul étage, établi à l'arrière - témoignent du paysage ancien du faubourg avant les

bouleversements de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et que leur volumétrie basse constitue un repère caractéristique dans le paysage urbain, s'oppose à la démolition totale de cet ensemble signalé au P.L.U. »

#### PRÉSENTATION

Trois bâtiments sont construits sur la parcelle : un immeuble de logement double en profondeur, comportant trois étages sur un rez-de-chaussée commercial et un niveau de caves, donnant sur la rue Lecourbe ; un petit bâtiment de un étage sur cour, parallèle au premier, à usage d'habitation ; et enfin un garage en rez-de-chaussée en fond de parcelle. Un arbre de haute-tige ombrage la cour pavée. L'accès à ces trois bâtiments se fait aujourd'hui depuis la rue de Staël.

L'immeuble sur rue et la maison à l'arrière témoignent du tissu urbain ancien du quartier, avant les grandes transformations de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle. De nombreuses maisons qui présentaient le même

caractère faubourien et se trouvaient à proximité ont déjà été détruites (en face, du 12 au 16 rue Lecourbe par exemple) et les bâtiments du 17 rue Lecourbe apparaissent comme les derniers survivants de l'ancienne commune de Vaugirard. Le paysage de la rue est marqué par d'importantes différences d'échelle et de nombreuses respirations, dues à l'hétérogénéité des constructions. À l'ouest de la parcelle s'élève un imposant immeuble post-haussmannien construit en 1893 sur une parcelle très étroite et longue, dont l'immense mur pignon forme comme une toile de fond aux petites constructions. De l'autre côté des rues de Staël et Ernest Renan, ont également été édifiés de hauts immeubles dans cette période.

Le premier projet, refusé par la Commission, prévoyait la démolition de l'ensemble des constructions présentes sur la parcelle au profit d'un immeuble de six à sept étages avec des volumes plus bas en partie arrière ainsi qu'un espace vert dans l'angle sud-ouest.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du bâtiment à l'angle des deux rues (© B & B architectes)



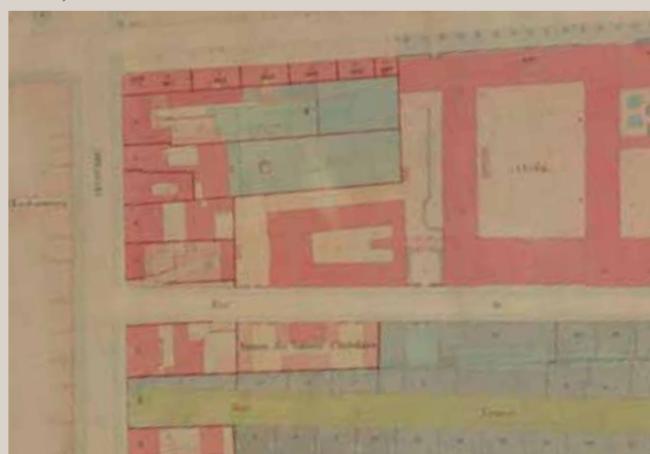
Photographie de la série de maisons démolies en face du 17, rue Lecourbe, 1967 (Archives Commission du Vieux Paris)



Vue actuelle de l'angle des rues Lecourbe et Ernest Renan.



Plan parcellaire de la commune de Vaugirard levé en 1846 (Archives de Paris)



Plan parcellaire levé en 1892 (Archives de Paris)



Vue actuelle du site depuis la rue de Staël.



Vue actuelle de la cour depuis les étages du bâtiment sur rue.

Le nouveau projet conserve l'immeuble donnant sur la rue Lecourbe qui serait surélevé de deux niveaux et un troisième en retrait. La démolition de la maison et du garage est confirmé au profit d'une nouvelle construction de six étages établie le long de la rue de Staël et prolongeant le premier bâtiment sur son arrière.

### DISCUSSION

Les membres estiment que les modifications apportées au projet (surélévation de la maison donnant sur la rue de Vaugirard ; démolition totale des constructions élevées à l'arrière) ne répondent pas aux demandes de la Commission et décident de maintenir le vœu précédent.

### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de transformation, démolition partielle et surélévation de trois bâti-

ments appartenant au tissu urbain ancien du quartier. La Commission juge l'évolution du projet sans rapport avec sa demande et renouvelle le vœu pris dans la séance du 25 octobre 2018 qui demandait la préservation de cet ensemble faubourien signalé au P.L.U.

### SOURCES

- Archives de Paris : 3589W 1307 ; DQ<sup>18</sup> 868 ; DQ<sup>18</sup> 1631.
- Documentation de la Commission du Vieux Paris.

## [ 70-80, avenue Denfert-Rochereau (14<sup>e</sup> arr.) ]

### PROPOSITION DE LEVÉE DE VŒU Reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul

Pétitionnaire : M. Jean-François DANON  
PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT  
PD 075 114 17 V 0002  
PD 075 114 17 V 0003  
Dossiers déposés le 16/08/2017.

« Démolition totale du bâtiment dit « Jalaquier », donnant sur l'avenue et sur l'entrée du site de la ZAC Saint-Vincent de Paul. »

« Démolition totale du bâtiment dit « Pasteur », donnant sur la cour du site de la ZAC Saint-Vincent de Paul. »

### PROTECTION

Site partiellement protégé au titre du P.L.U. : « Anciens bâtiments de l'Oratoire de l'hôpital Saint-Vincent de

Paul. Construits entre 1655 et 1657 par Daniel Guittard le corps de bâtiment de deux étages et combles parallèle à l'avenue et la chapelle des Enfants-Assistés forment une cour ouverte sur l'avenue. La façade de la chapelle se caractérise par un ordre colossal à pilastres ioniques orné d'une rose.»

### ANTÉRIORITÉ

- Séance de février 1966 : « Vœu relatif au classement sinon à l'inscription à l'Inventaire du portail de la chapelle de l'hospice Saint Vincent de Paul dressé de 1655 à 1657 et à la reconstruction du nouveau bâtiment sur cour en concordance de hauteur et de façades. »

- Séance du 23 novembre 2017 : « La Commission du



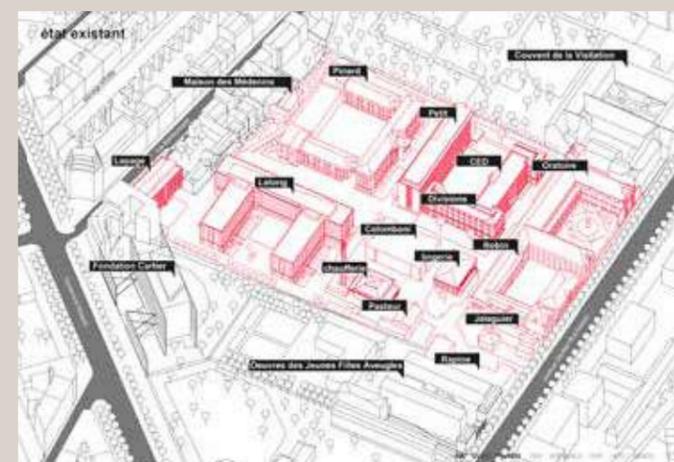
Vue d'insertion du projet présenté en octobre 2018 depuis l'angle des deux rues (© B&B architectes).



Vue d'insertion du nouveau projet (© B&B architectes).



Extrait du P.L.U.



Vue axonométrique du site actuel (© Anyoji Beltrando).



Perspective actuelle de l'avenue. Au premier plan, les constructions de 1880. Au fond, la cour puis la chapelle du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Vue de la cour d'honneur vers le sud. À droite, le noviciat du XVII<sup>e</sup> siècle, épaissi au XIX<sup>e</sup> siècle. Au fond, l'aile sur rue du XIX<sup>e</sup> siècle.

Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul.

Après avoir visité le site et entendu sur place les explications du Directeur Général de la société Paris-Batignolles Aménagement et de l'architecte urbaniste de l'opération, la Commission demande que soient conservés l'ancienne buanderie et le bâtiment de la chaufferie avec sa cheminée, en raison du rôle particulier qu'ont joué ces édifices techniques dans la bonne marche de l'hôpital et de la disparition rapide de ces petites architectures de service qui ont utilisé les codes du style classique pour se montrer. Elle souligne que leur préservation répondrait par ailleurs à l'objectif de valorisation du patrimoine hospitalier affiché par l'aménageur.

La Commission s'inquiète par ailleurs du devenir du grand cèdre qui ouvre aujourd'hui la cour en U du bâtiment Lelong et souhaite obtenir l'assurance de sa conservation. »

## RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 juin 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconversion du site hospitalier Saint-Vincent-de-Paul.

La Commission, tout en regrettant la démolition de la chaufferie dont elle souhaitait la conservation, constate que sa demande de préservation de l'ancienne buanderie et celle du grand cèdre présent dans la cour en U du bâtiment Lelong ont été entendues. Elle lève le vœu pris dans la séance du 23 novembre 2017.

## SOURCES

- GRAHAL, *Hôpital Saint-Vincent-de-Paul (72-86 avenue Denfert-Rocherou / 51-53 rue Boissonnade, Paris 14e). Étude historique et documentaire*, juin 2013.

## MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Dominique Alba, M<sup>me</sup> Valérie Alonzo, M<sup>me</sup> Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M<sup>me</sup> Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Borie, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Henri Bresler, M<sup>me</sup> Catherine Bruant, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Dumont, M<sup>me</sup> Claire Germain, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Valérie Guillaume, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Claude Mignot, M<sup>me</sup> Véronique Milande, M. Olivier de Monicault, M<sup>me</sup> Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M<sup>me</sup> Bénédicte Souffi, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Alice Thomine-Berrada, M<sup>me</sup> Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M<sup>me</sup> Gypsie Bloch, M<sup>me</sup> Céline Boulay-Esperonnier, M<sup>me</sup> Sandrine Charnoz, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M<sup>me</sup> Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M<sup>me</sup> Valérie Nahmias, M<sup>me</sup> Karen Taïeb, M<sup>me</sup> Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

## FICHES DE PRÉSENTATION

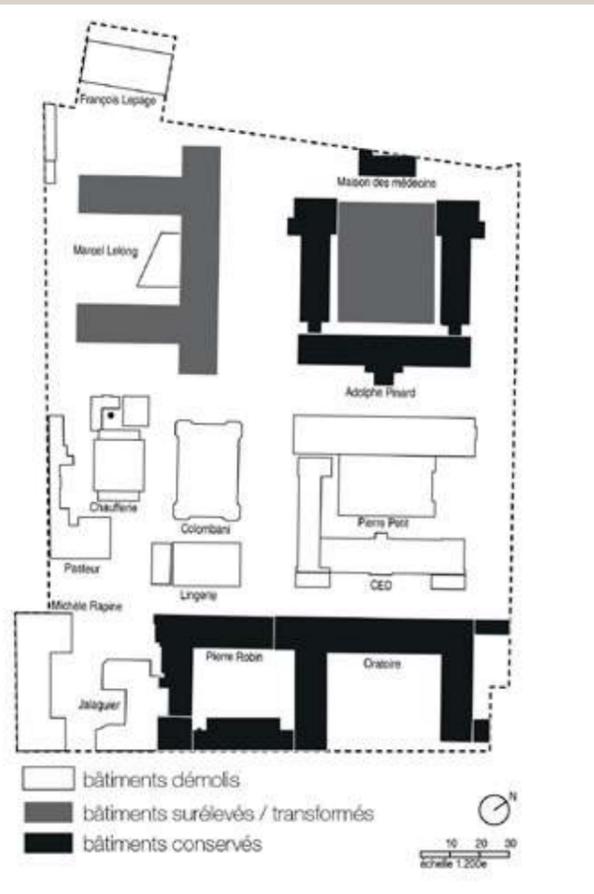
Laurent Favrole  
Garance Girard  
Daniel Imbert  
Sébastien Lailler  
Monica Marchese  
Pauline Rossi

## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre  
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
Direction des Affaires culturelles  
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »



Vue actuelle de la buanderie désaffectée (1845).



Vue de la chaufferie (Félix Debat, 1834).